

# **Rapport d'orientations budgétaires**

2019



# SOMMAIRE

---

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL</b> .....	<b>5</b>
<b>I. UN BUDGET 2019 BATI SUR FONDS DE PROFONDE CRISE SOCIALE</b> .....	<b>5</b>
A. <i>Un budget 2019 qui favorise les entreprises</i> ... ..	5
B. <i>...qui amène à l'exaspération des Français-e-s et un budget 2019 remanié</i> .....	6
<b>II. LA POURSUITE DE LA CURE D'AUSTERITE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> .....	<b>7</b>
A. <i>Un budget 2019 en trompe l'œil pour les collectivités</i> .....	7
B. <i>Des relations dégradées entre l'Etat et les collectivités</i> .....	8
1) <i>Des budgets locaux contraints et sous surveillance</i> .....	8
2) <i>Un rapport de force qui s'installe</i> .....	9
3) <i>Face à la crise, des élu-e-s locaux sollicités</i> .....	9
<b>III. UNE REFORME INSTITUTIONNELLE DU GRAND PARIS QUI SE FAIT ATTENDRE</b> .....	<b>10</b>
A. <i>Les incertitudes sur le devenir de la Métropole du Grand Paris</i> .....	10
B. <i>Les conséquences sur la situation de l'EPT Plaine Commune</i> .....	11
1) <i>Une situation financière impactée par la MGP</i> .....	11
2) <i>Les relations financières entre les villes et l'EPT</i> .....	11
<b>PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS MUNICIPALES POUR 2019</b> .....	<b>13</b>
<b>I. FAVORISER LA REUSSITE DES JEUNES</b> .....	<b>13</b>
A. <i>Une politique éducative et d'accompagnement scolaire volontariste</i> .....	13
B. <i>Favoriser l'accès à la culture</i> .....	15
C. <i>Accès à la santé et au sport pour les jeunes courneuvien-ne-s</i> .....	15
D. <i>Des actions menées dès la petite enfance</i> .....	16
E. <i>Accès aux loisirs</i> .....	16
F. <i>Un parcours citoyen adapté pour sensibiliser les jeunes</i> .....	16
<b>II. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE</b> .....	<b>17</b>
<b>III. FAIRE RAYONNER LA COURNEUVE COMME « VILLE-MONDE »</b> .....	<b>19</b>
<b>IV. AMELIORER LA QUOTIDIENNETE ET LE CADRE DE VIE DES COURNEUVIEN-NE-S</b> .....	<b>20</b>
<b>PARTIE 3 : LES RESSOURCES MOBILISEES</b> .....	<b>24</b>
<b>I. UNE PROSPECTIVE BUDGETAIRE ELABOREE DANS L'ATTENTE DE NOMBREUSES REFORMES</b> .....	<b>24</b>
<b>II. LES RESSOURCES FINANCIERES</b> .....	<b>25</b>
A. <i>La prospective budgétaire</i> .....	25
1) <i>Les recettes</i> .....	25
2) <i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	29
B. <i>Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)</i> .....	29
1) <i>Les projets structurants 2019</i> .....	29
2) <i>Le financement des investissements</i> .....	29
<b>III. LES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>31</b>
A. <i>La remise en cause du statut des fonctionnaires</i> .....	31
B. <i>Les effectifs</i> .....	32
1) <i>Une pyramide des âges stabilisée</i> .....	34
2) <i>Un budget maîtrisé</i> .....	35
3) <i>Les dépenses prévisionnelles 2019</i> .....	37
C. <i>Les avantages en nature</i> .....	37
1) <i>Les frais de transport</i> .....	37

2) La protection sociale du personnel .....	38
3) L'aide au CASC et aux organisations syndicales .....	38
D. <i>Le temps de travail</i> .....	38
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>39</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>40</b>
<b>RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES - HOMMES</b> .....	<b>40</b>
<b>I. ORIENTATIONS ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE POUR PROMOUVOIR L'EGALITE FEMMES-HOMMES</b> .....	<b>40</b>
A. <i>Contexte, règlement européen et national exigeant la mise en œuvre de cette égalité</i> .....	40
B. <i>Les grands axes de la politique municipale</i> .....	42
<b>II. EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL</b> .....	<b>45</b>

# Préambule

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) impose des obligations relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Désormais, l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Dès lors, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire. Ce rapport doit donner lieu à débat et doit être acté par une délibération spécifique. Par ailleurs, dans les communes de plus de 10 000 habitant-e-s, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.

Ainsi, ce rapport permet aux membres du conseil municipal d'être informé-e-s sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il vise à être un outil de prospective en permettant à l'ensemble des élu-e-s de s'interroger sur la capacité réelle de la commune à financer les décisions prises, à évaluer les perspectives économiques locales, nationales et même européennes qui vont impacter fortement les moyens financiers de la ville.

Enfin, ce rapport joue un rôle important en direction des habitant-e-s et des partenaires institutionnels car il doit être transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

**Si la présentation du document est aujourd'hui un peu plus détaillée au regard des nouvelles lois, il n'en demeure pas moins que la collectivité initie, depuis de très nombreuses années un important et riche débat pour arrêter ses orientations budgétaires.**

# Partie 1 : Le contexte économique national

## I. Un budget 2019 bâti sur fonds de profonde crise sociale

En 2018, lors de l'adoption de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le gouvernement a mis en avant sa volonté d'afficher le sérieux budgétaire et le respect des engagements européens de la France. L'objectif affiché était un souci de crédibilité, de souveraineté économique et la baisse de la pression fiscale pour les ménages comme pour les entreprises et donc pour l'investissement, pour l'emploi et le pouvoir d'achat.

Mais un an après et pour la deuxième année consécutive, en septembre dernier, le gouvernement a présenté un projet de loi de finances à connotation libérale, sans renier ses convictions puisqu'il faisait reposer sa politique économique sur trois piliers :

- **Le travail** avec la suppression des cotisations salariales sur les heures supplémentaires à compter de septembre 2019, la fin du forfait social (20%) pour les PME de moins de 250 salariés versant de l'intéressement à leurs salariés...
- **L'investissement** avec une baisse de l'impôt sur les sociétés, par la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisses de charges.
- **L'environnement** avec la poursuite de la hausse de la fiscalité énergétique, destinée à orienter le comportement des consommateurs vers des activités moins polluantes, notamment en ce qui concerne les carburants (diesel et essence). Par ailleurs, le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier est supprimé pour les entreprises du secteur industriel et du bâtiment.

Dans le même temps, afin de simplifier le mille-feuille fiscal, une vingtaine de taxes à « faible rendement » étaient supprimées en 2019, pour un montant global de 200 millions d'euros.

Dans ce contexte, les prévisions de croissance étaient fixées à 1,7% du PIB (comme en 2017). La prévision du déficit public était fixée à 2,8% du PIB (2,6% pour 2018) même si le ministère de l'Economie et des Finances indiquait que ce déficit aurait été de 1,9% si le gouvernement n'avait pas décidé de transformer le CICE en baisse directe de charge.

Le niveau des dépenses publiques était estimé, en 2019, à 54% du PIB (54,6% en 2018) pour une dette publique d'environ 98,5 % du PIB qui devait être ramenée, selon la loi de programmation des finances publiques, à environ 92% du PIB d'ici 2022.

Cette trajectoire des finances publiques devait permettre, selon le gouvernement, de répondre aux engagements européens, pris dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

Mais le mouvement des gilets jaunes a rebattu les cartes

### A. Un budget 2019 qui favorise les entreprises ...

Pour son deuxième budget, le gouvernement a maintenu son choix de privilégier l'allègement de la fiscalité du capital qui doperait les investissements et l'emploi, tout en faisant progresser le pouvoir d'achat des ménages.

Ainsi, la baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) va se poursuivre en 2019. Le taux «normal» appliqué aux entreprises passe ainsi à 31%, contre 33,3% en 2018. La baisse doit se poursuivre tout au long du quinquennat, avec des paliers à 28% en 2020, 26,5% en 2021 et 25% en 2022. Le taux réduit de 15%, réservé aux petites entreprises est conservé.

Quant à la transformation du CICE en baisses de charges pérennes, elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette mesure pèsera lourdement sur le déficit public puisque l'Etat doit payer «double» en supportant le remboursement du CICE pour 2018 et la baisse de cotisations pour l'année en cours, soit un total de 40 milliards d'euros. Aussi, pour limiter l'impact de cette «bascule», le ministère de l'Economie et des Finances a annoncé un report au 1<sup>er</sup> octobre d'un allègement supplémentaire de quatre points sur les cotisations patronales, prévu sur les salaires au niveau du SMIC.

Au final, les entreprises économiseront près de 18 milliards d'euros. Cette réalité est d'autant plus contestable qu'à ce jour aucune étude d'impact n'a été remise sur l'effet positif du CICE pour les TPE et PME, qui sont pourtant les entreprises qui devraient bénéficier en priorité de ce dispositif. Par exemple, en 2017, le groupe Carrefour, qui a fermé deux magasins à La Courneuve, a perçu énormément d'aides et il a aussi énormément licencié, délocalisé, n'a créé aucun emploi. Ces aides devraient bénéficier en priorité aux TPE et PME.

Le projet de loi de finances 2019 prévoyait la suppression des cotisations salariales sur les heures supplémentaires. Cette mesure venait se coupler à la baisse de la taxe d'habitation qui se poursuit en 2019 avec une nouvelle étape de 3 milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020, qui permettra aux 17 millions de foyers concernés de ne plus payer du tout de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront alors eux aussi concernés, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Quoique le ministre de l'économie semble vouloir revenir sur cet engagement et ne plus exonérer cette tranche pour les 20 % de contribuables « les plus riches »

Selon le gouvernement, ces deux mesures permettaient aux ménages de bénéficier d'un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros. Mais encore fallait-il prendre en compte les hausses des taxes du tabac, des taxes sur les carburants, les baisses des APL, le gel de certaines prestations sociales pour disposer d'une vision globale des pertes et des gains des ménages. Considérant que l'impôt le plus injuste, la TVA, reste un effort fiscal démesuré pour la plus grande partie de la population, sollicitée au même titre, quels que soient ses revenus.

Pour ce qui est des APL, après l'annonce d'une baisse générale de 5 € durant l'été 2017, la loi de finances 2019 inscrit une baisse de près de 1 milliard d'euros qui bénéficie pourtant à 3 millions de foyers. La réforme des APL prévoit d'instaurer dès le début de l'année 2019, la contemporanéité du versement en calculant son montant sur les revenus en cours des bénéficiaires et non sur ceux des deux ans antérieurs. Cette nouvelle méthode de calcul va être étendue à l'ensemble des prestations sociales, permettant ainsi de dégager des économies puisque les revenus de 2019 sont potentiellement plus élevés que ceux observés deux ans avant.

Dans le même temps, les pensions de retraite et certaines allocations familiales sont désindexées de l'inflation et seulement revalorisées de 0,3% alors que l'inflation est attendue à 1,3%. En conséquence, le pouvoir d'achat des ménages baisse.

Mais face au sentiment d'iniquité sociale, au trop plein fiscal provoqué par ce projet de loi de finances, des milliers de Français-e-s se sont révolté-e-s, soutenu-e-s par l'opinion publique, et ont obtenu des ajustements budgétaires.

## **B. ...qui amène à l'exaspération des Français-e-s et un budget 2019 remanié**

Le mouvement des gilets jaunes a rebattu les cartes budgétaires. En effet, face à la pression des gilets jaunes, marquée par d'importantes manifestations et des blocages dans de nombreuses villes, le gouvernement a finalement annoncé, dans un premier temps, un moratoire sur la hausse de la taxe carbone sur l'essence, le diesel et le fioul, sur celle du gazole entrepreneur non routier, celles des tarifs de l'électricité et du gaz et enfin le report de l'application des nouvelles modalités du contrôle technique des véhicules. Toutefois, ce moratoire d'une année ne veut pas dire abandon car le gouvernement souhaite consulter les Français-e-s pour ouvrir un large débat sur « les impôts et les dépenses publiques ».

Ces mesures ont été jugées insuffisantes par une grande majorité des Français-e-s et pour tenter de désamorcer cette crise, le 10 décembre dernier, le Président de la République a prononcé un discours pendant lequel il a décrété un « état d'urgence social et économique ». Si il a annoncé de nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat comme la délivrance d'une prime de fin d'année « par les entreprises qui le peuvent », sans impôts ni charges, la suppression de la hausse de la CSG pour les retraité-e-s qui gagnent moins de 2 000 euros par mois, la défiscalisation des heures supplémentaires..., Il a également déclaré sa volonté de faire un tour de France des régions pour répondre aux questions essentielles du pays, avec les maires, "qui portent la République sur le terrain". Quant à la « soi-disante » augmentation du smic de 100 € il s'agit en fait de baisser les cotisations sociales sur le SMIC de 20% et d'augmenter la prime d'activité. Autrement dit : on enlève des recettes indispensables pour la sécurité sociale et les retraites, qui font partie du salaire, et de financer le reste par une augmentation de la prime d'activité donc, par l'impôt. Les mesures annoncées sont estimées à environ dix milliards d'euros, bouleversant ainsi les équilibres budgétaires tels qu'ils étaient définis dans

le projet de loi de finances et portant le déficit public à 3,2%. Le gouvernement ne donne pas de signes clairs de révision profonde de sa politique pour la réorienter vers l'économie réelle.

Ce mouvement des gilets jaunes est inédit en France. Initialement, la colère et l'exaspération exprimées par une majorité de Français-e-s étaient axées sur la hausse des taxes du carburant. Mais, au final, elles reflètent un mécontentement plus général avec le recul de l'Etat dans de nombreux domaines tels que la disparition de services publics, la cherté de la vie ou le sentiment de favoriser une frange de la population en laissant de côté le monde du travail. Cette crise est donc la manifestation de l'exaspération de la France populaire que la politique salariale et fiscale du gouvernement désespère, et de l'insuffisance des réponses apportées par les gouvernements successifs. Une répartition plus juste et équitable des richesses est ici posée. Les débordements minoritaires regrettables voire condamnables que ce mouvement occasionne sont aussi l'expression d'une colère trop longtemps contenue, accélérée par le nombre important de mesures injustes mises en place en 18 mois de gouvernance, souvent par le contournement de la procédure législative. L'impossibilité pour les organisations politiques, syndicales, associatives de capter et d'organiser les manifestations diverses de cette colère explique en partie ces débordements. Dans le même temps, peut naître de ce mouvement qui semble im-maîtrisé de nouvelles formes de contestation.

## **II. La poursuite de la cure d'austérité pour les collectivités territoriales**

Selon le gouvernement, la loi de finances pour 2019 n'a pas porté de bouleversement majeur pour les collectivités territoriales mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps. Dès lors, il a indiqué qu'en contrepartie des contrats financiers, le budget 2019 maintiendrait le niveau des dotations.

### **A. Un budget 2019 en trompe l'œil pour les collectivités**

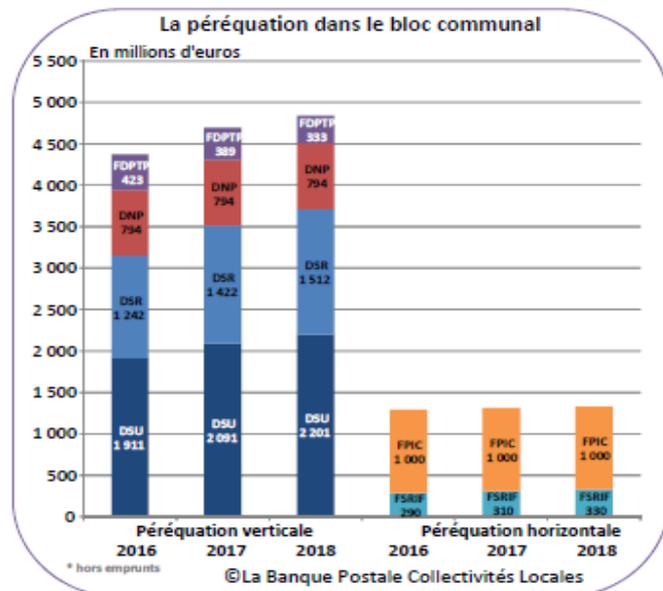
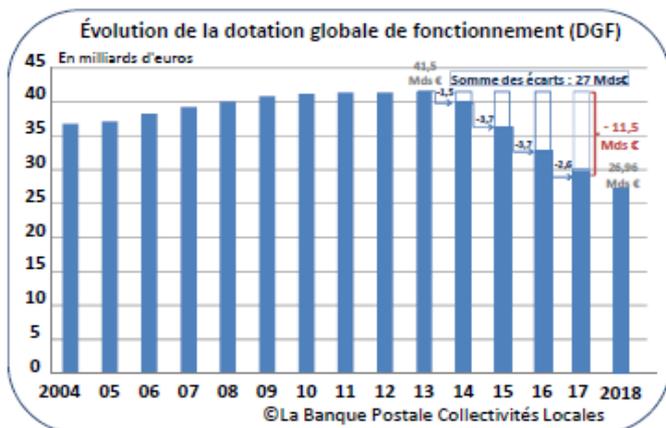
Si le budget 2019 pour les collectivités est présenté comme stable, ce qui est « optiquement réel » selon le président du Comité des finances locales, en revanche, il est en réalité « dans la lignée des précédents, c'est-à-dire dans la restriction ».

En effet, au regard de la prévision d'un taux d'inflation à 1,7% en 2019, le gel des dotations est un recul. Ce niveau d'inflation, qui serait plus élevé que celui observé ces dernières années, pèsera sur les charges à caractère général des collectivités territoriales alors même que plusieurs facteurs de hausse des dépenses de fonctionnement sont déjà connus. Il s'agit notamment des dépenses de personnel avec les mesures du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui avaient été décalées d'une année et qui reprennent le rythme initialement programmé (pour rappel, selon le calendrier initial, le coût pour la fonction publique territoriale était estimé à 103 millions d'euros en 2018 sur les 840 pour les trois fonctions publiques).

D'autres mesures annoncées par le gouvernement telles que celles mentionnées dans le « plan pauvreté » présenté le 13 septembre auront des impacts sur les dépenses des collectivités territoriales puisqu'elles seront sollicitées sur plusieurs points (restauration scolaire, création de places de crèches supplémentaires, suivi des jeunes majeurs, formation des professionnels de la petite enfance...).

En parallèle, les collectivités subissent les répercussions de coupes budgétaires fortes avec la baisse des contrats aidés à 130 000, soit l'équivalent de 850 millions d'euros qui permettaient aux territoires de mener des politiques publiques de proximité, celle des APL qui pourrait avoir des conséquences sur les CCAS....

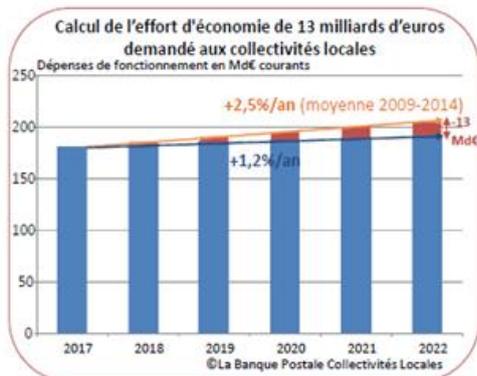
Dans le même temps, lorsque l'Etat annonce la hausse des dotations de péréquation, dans la réalité, ces évolutions ne lui coûtent rien puisque les collectivités « autofinancent », les progressions des enveloppes nationales de péréquation via la baisse de la dotation forfaitaire des communes (écrêtement) et la baisse de la dotation de compensation des EPCI. Dès lors, plus les dotations de péréquation augmentent plus la dotation forfaitaire et la dotation de compensation baissent.



## B. Des relations dégradées entre l'Etat et les collectivités

### 1) Des budgets locaux contraints et sous surveillance

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de réaliser 13 milliards d'euros d'économies d'ici la fin du quinquennat en 2022.



Réduction du besoin de financement* des collectivités locales	2018	2019	2020	2021	2022
Annuel (en Md€)	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulé (en Md€)	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

Budgets principaux + budgets annexes

Source : Art. 13 LPPF 2018-2022

29/01/2018

\* Besoin de financement : emprunts - remboursements

© LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITES LOCALES

Pour faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, le gouvernement a décidé de mettre en place une contractualisation avec les collectivités dont les charges de fonctionnement en 2016 excédaient 60 M€.

Ces collectivités doivent respecter :

- un plafonnement de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an, avec quelques aménagements en fonction :
  - o de la croissance démographique
  - o des caractéristiques sociologiques
  - o des efforts déjà réalisés
- un endettement encadré à un niveau de 12 ans de capacité de désendettement pour le bloc communal, 10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions.

Dans le cadre de cette contractualisation, les collectivités concernées devaient présenter leurs objectifs pour la période 2018-2020 en matière de dépenses courantes et de réduction de dette si les ratios de 2016 étaient déjà dégradés.

Sur les 321 collectivités concernées, 228 collectivités ont été recensées signataires. Parmi celles-ci, nombreuses sont celles qui l'ont fait, compte tenu de leur situation financière, par obligation. Les

collectivités ayant refusé de signer se sont vues notifier par arrêté un taux d'évolution et le niveau maximal annuel de leurs dépenses en découlant. Ces engagements portent sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020. L'année 2019 est la première année qui permettra de constater le respect ou non du taux d'évolution fixé dans le contrat au titre de 2018.

Si le respect de l'objectif global semble atteignable en 2018, la question peut se poser pour les deux exercices suivants compte tenu des hausses liées aux ressources humaines, à l'inflation, aux mesures gouvernementales ...

## **2) Un rapport de force qui s'installe**

Lors du congrès de l'Association des Maires de France de 2017, le Président de la République avait promis de venir chaque année pour lui "rendre compte des engagements" du gouvernement. Cependant, en 2018, il ne s'y est pas rendu, préférant recevoir le bureau de l'Association des maires de France et plusieurs centaines de maire-esse-s à l'Élysée.

Cet engagement non respecté marque les fortes tensions, qui existent depuis plusieurs mois, entre le gouvernement et les collectivités territoriales. Que ce soit les communes, les départements ou les régions, tous reprochent à l'exécutif des décisions trop verticales et s'estiment lésées par les réformes des aides sociales et des impôts locaux.

Tout au long de l'année 2018, ces tensions se sont manifestées par la politique de la chaise vide pratiquée par les associations d'élu-e-s comme pour la conférence des territoires de juillet 2018 ou des échanges virulents par voie de presse interposée. Elles ont atteint un point d'orgue lors du congrès des Régions de France, qui s'est tenu en septembre 2018, pendant laquelle les élu-e-s locaux ont exprimés leur colère face au « mépris » du gouvernement, en lançant « l'appel de Marseille pour les libertés locales », ainsi qu'une nouvelle structure, parrainée par le président du Sénat « Territoires unis ». Le président de l'Association des maires de France, ceux de l'Association des départements de France, de Régions de France, se sont unis pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis d'un État « recentralisateur » et qui, selon eux, traite mal les dossiers des collectivités locales (conséquence de la suppression de la taxe d'habitation sur les ressources des communes, modalités de compensation de cette taxe, contractualisation financière, accueil des mineur-e-s isolé-e-s pour les départements, retrait de l'apprentissage des compétences des régions, refonte de la Conférence nationale des territoires, périmètre de l'Agence de cohésion des territoires, réforme fiscale, aménagement numérique du territoire,...).

Pourtant, pour sortir de cette période d'incompréhension, qui a marqué le début du quinquennat, les maire-sse-s, lors de leur congrès, ont souhaité passer à une phase de négociation avec le gouvernement sur les principaux dossiers fiscaux ou institutionnels afin de leur assurer de la visibilité avant les élections municipales de mars 2020. Les trois principales associations d'élu-e-s entendent préparer ensemble la phase de négociation sur la réforme fiscale pour avoir « des positions systématiquement communes » et ne pas permettre au gouvernement de jouer les collectivités les unes contre les autres. Si les motivations politiques des élu-e-s gardent, sur le fond, leur diversité d'approche, cette unité contre les mesures gouvernementales est un point d'appui indéniable.

## **3) Face à la crise, des élu-e-s locaux sollicités**

Ce rapport de force aurait pu perdurer jusqu'à la fin du quinquennat. Mais le mouvement des gilets jaunes a mis à mal les certitudes du gouvernement qui, très vite, a cherché des appuis auprès des élu-e-s locaux pour sortir de la crise.

Lors de son allocution du 10 décembre, le Président de la République a indiqué que la crise des gilets jaunes était la conséquence de « quarante années de malaise qui ressurgissent » avec le malaise des travailleurs « qui ne s'y retrouvent plus » ; celui des territoires, des services publics qui disparaissent, du cadre de vie qui se détériore, démocratique avec le sentiment de ne pas être entendu ; face aux changements de la société et devant des modes de vie qui créent des barrières et de la distance. Il a donc souhaité que soit posées les questions de l'organisation de l'Etat, de la manière dont il est gouverné et administré, du service public dans tous les territoires, de la représentation afin de voir les courants d'opinion mieux entendus dans leur diversité et de l'équilibre de la fiscalité pour qu'elle permette l'équilibre et l'efficacité du pays.

Pour organiser ce débat « de terrain », qui a démarré à la mi-décembre et se terminera en mars prochain, le Président de la République a fait le choix de s'appuyer sur les maires qui, selon lui, « portent la République sur le terrain ».

Reçues au ministère de la Cohésion des territoires, le 7 décembre 2018 avant l'allocution du Président de la République, les associations d'élus avaient lancé des appels au calme au regard des violences perpétrées lors des manifestations et avaient fait une offre de médiation avec les gilets jaunes. Cette offre a été acceptée tant sur la préparation des débats locaux que sur la médiation avec les gilets jaunes.

Malgré nos doutes quant à la prise en compte des problématiques qui seront remontées par les élus locaux, qui alertent régulièrement le gouvernement sur des enjeux majeurs et qui restent souvent sans réponses, il est important de permettre le débat et d'encourager une démocratie plus directe, par exemple, avec la mise à disposition de cahiers de doléances dans nos accueils et lieux de vie citoyenne, d'en animer l'utilisation ou encore, d'organiser un débat public. Ce en lien avec les actions de la municipalité dans le cadre du rétablissement de l'égalité républicaine dans nos territoires et à l'appui du rapport parlementaire publié récemment sur le sujet.

### **III. Une réforme institutionnelle du Grand Paris qui se fait attendre**

#### **A. Les incertitudes sur le devenir de la Métropole du Grand Paris**

Il y a un an, le Président de la République annonçait qu'il allait procéder rapidement à une « simplification drastique de l'organisation institutionnelle » de la région-capitale. Or, depuis lors, force est de constater que les contours de la réforme du Grand Paris se font attendre. Cette absence de décision crée un climat d'incertitudes qui nuit aux collectivités, aux entreprises, mais aussi aux Franciliens.

Alors que ce projet devait permettre de donner à la région parisienne et à ses 131 communes de la 1<sup>ère</sup> couronne, un développement équilibré et renforcer l'attractivité mondiale de Paris, l'incertitude continue de planer sur la répartition des compétences territoriales et leur financement. Des signes laissent même présager un report des mesures puisque le projet n'est pas mentionné dans le calendrier parlementaire et que le rapport demandé à l'architecte Roland Castro sur l'évolution du Grand Paris, publié en septembre 2018, n'apporte aucun éclairage sur les évolutions institutionnelles à venir.

De leur côté, les onze présidents d'établissements publics territoriaux (EPT) réunis au sein de l'Alliance des territoires, souhaitent désormais ouvertement la fin de la MGP qu'ils qualifient de « monstropole ». Ils insistent sur l'importance d'une décision gouvernementale au sujet du mille-feuille métropolitain à cinq strates (villes, EPT, départements, Métropole, Région) et considèrent que la Métropole du Grand est la strate la moins efficace. Ils défendent donc le bloc communal mais uniquement composé des villes et de leur strate supérieure les EPT.

Parallèlement, les représentants des sept conseils départementaux d'Île-de-France ont été reçus, le 30 novembre dernier, par les ministres de la cohésion des territoires et des transports, en présence du préfet de région et de la ville de Paris. Selon les présidents franciliens, leurs interlocuteurs leur auraient affirmé ne pas vouloir supprimer les départements. Elles et Ils y voient donc l'abandon de la réforme institutionnelle de la région capitale initialement voulu par le Président de la République.

Mais si le devenir de la MGP est interrogé du point de vue de son intérêt et de sa gouvernance, la question budgétaire met également en péril cette institution. En effet, en 2018, malgré un budget de fonctionnement de 3,4 Md€ (-0,4 % par rapport à 2017), la MGP n'a pas les moyens nécessaires à ses ambitions, car 99 % de la somme sont restitués aux communes et EPT. Elle ne dispose donc que de 33,6M€ (-34,2 M€ par rapport à 2017).

Entre 2017 et 2018, la MGP a vu sa marge brute d'autofinancement passer de 27,3 à 5 M€ (- 85,8 %), et seul un excédent sur l'exercice précédent lui a permis d'inscrire un autofinancement de 59,1 M€ et de prévoir 87 M€ d'investissement, dont 54M€ constituent le fonds d'investissement métropolitain. Les versements sont figés à leur niveau de 2015. Pour 2019 et 2020, la situation économique de la MGP n'est stabilisée que par le rebond de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui est plus important que prévu.

Dans ce contexte d'absence de décision, la loi NOTRe devra s'appliquer en 2021 et les EPT deviendront des syndicats. Cette incertitude pèse aujourd'hui sur les projets et les relations institutionnelles. Au lieu

de chercher l'optimisation d'un fonctionnement territorial au bénéfice de l'intérêt général des populations, des services publics, de l'environnement... mis à mal par des décennies d'aménagement anarchique, toutes ces « tergiversations » sur le paysage institutionnel cachent mal l'objectif de poursuivre une rationalisation économique de l'Ile-de-France, au seul profit des grands groupes.

## **B. Les conséquences sur la situation de l'EPT Plaine Commune**

### **1) Une situation financière impactée par la MGP**

Lors de la création de la Métropole du Grand Paris, une dotation d'équilibre a été instituée entre la MGP et chaque EPT afin de viser la neutralité financière. Cette dotation a pour vocation de garantir aux anciens établissements publics territoriaux des recettes identiques à celles qu'ils percevaient avant la création de la MGP. Toutefois, la loi NOTRe stipule que cette garantie n'est accordée que jusqu'en 2018. Dès 2019, les EPT devaient donc perdre cette ressource au profit de la MGP soit environ 55 millions d'euros (ce reversement représente 5,7M€ pour Plaine Commune en 2018).

Pour défendre le maintien de ce fonds, les élu-e-s locaux ont mis en avant que la suppression de la dotation d'équilibre dès 2019 priverait les EPT des ressources indispensables pour financer les compétences qu'ils exercent aujourd'hui. La neutralité financière ne serait donc plus assurée alors même que la dotation d'équilibre a vocation à garantir le même niveau de financement de chaque EPT. Cette situation aboutirait donc à une fragilisation intenable des équilibres financiers territoriaux, sachant que sur les onze EPT existants, un seul parviendrait à conserver une épargne positive.

Les EPT ont donc obtenu gain de cause pour 2019. Cependant, dans le même temps, ils perdent la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT), dont le montant avoisine les 15 millions d'euros. Le risque de déstabilisation financière est donc important dès 2020 et alors même que la situation financière n'est pas réglée.

### **2) Les relations financières entre les villes et l'EPT**

Concernant les relations financières entre les villes et l'EPT Plaine Commune, un nouveau pacte financier et fiscal a été adopté en mars 2017 pour préserver la neutralité financière des effets de la création de la Métropole du Grand Paris, tenir compte du contexte financier de chacun, tout en permettant la poursuite des politiques territoriales.

Des stratégies financières ont été mises en place afin de préserver les marges de manœuvre dans un contexte de baisse des dotations et de péréquation insuffisante au regard des besoins du territoire :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis 2015  
En 2017, les recettes de fonctionnement progressent de +0,7 % contre +2,4 % en 2016 et +3 % en 2015. Mais, les subventions sont en diminution pour la troisième année consécutive. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées à hauteur de +0,6 % en 2017. Au global, le territoire est donc en-deçà de l'objectif fixé par la contractualisation.
- Une évolution des recettes principalement liée à la dynamique de la fiscalité et à l'augmentation des taux (ménages et entreprises)  
L'augmentation des taux de fiscalité a généré 27,9 M€ de produits supplémentaires pour le territoire. En 2015 et 2016, les hausses de taux ménages dans les villes ont généré un produit supplémentaire de + 21,7 M€. En 2017, aucune commune n'a relevé ses taux d'imposition. De son côté, Plaine Commune a relevé le taux de CFE en 2016 et 2017 générant ainsi un produit supplémentaire de + 6,2 M€.
- Une péréquation qui ne joue plus son rôle de redistribution et de rattrapage mais qui a amorti la baisse des dotations permettant ainsi de ne pas dégrader l'épargne  
Cette péréquation est insuffisante au regard des besoins du territoire et a seulement eu pour effet d'amortir la baisse des dotations puisqu'au global, les dotations et fonds de péréquation ont évolué en moyenne de +31 €/habitant-e-s sur l'ensemble des communes
- Une préservation de l'épargne permettant de limiter le recours à l'emprunt, voire de se désendetter, et en conséquence d'améliorer la solvabilité du territoire, tout en finançant les investissements

Le redressement de l'épargne a permis de financer à hauteur de 67 % les investissements du territoire et de permettre un désendettement avec un encours de dette en baisse de 2 % au global (1 111 M€ fin 2017 contre 1 128 M€ fin 2016). La dette représente 2 618 €/habitant-e et la capacité de désendettement est fixée à 8,4 ans.

Pour ce qui est du fonds de compensation des charges territoriales, la contribution provisoire 2018 des villes a été délibérée lors du conseil de territoire du 10 avril 2018. Elle tenait compte :

- Des orientations du pacte financier et fiscal
- De l'évolution « réglementaire » liée au coefficient de revalorisation forfaitaire (1,2 %)
- De l'intégration du transfert de la compétence environnement à la MGP

Le montant définitif a été validé par la CLECT territoriale du 21 novembre 2018 et porte la contribution de la ville à hauteur de 13 657 171 €.

# Partie 2 : Les orientations municipales pour 2019

En 2014, la majorité municipale a défini cinq axes pour la mandature :

- La ville de tous les possibles
- La ville de tous les dialogues
- La ville de toutes les transformations
- La ville de toutes les solidarités
- La ville de toutes les réussites

L'année 2017 a été l'occasion d'établir le bilan de mi-mandat qui a permis de mettre en lumière les actions menées pendant trois ans au service des Courneuvien-ne-s mais aussi de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir d'ici la fin du mandat.

L'année 2019 marque la dernière année du mandat. Les priorités restent les mêmes que ce soit pour :

- La réussite des jeunes
- Le développement du territoire
- Le rayonnement de La Courneuve « Ville-Monde »
- La quotidienneté, la tranquillité publique

En 2018, la ville a poursuivi son engagement d'organiser ses Tremplins Citoyens régulièrement lors de la mandature. Cette année ils ont pris une forme originale qui a permis que, du 4 septembre au 6 octobre, le maire et les élu-e-s rencontrent plus de 4 000 personnes, dans tous les quartiers de la Ville. Grâce à cette approche, des habitant-e-s, qui ne participaient pas aux réunions publiques traditionnelles, ont pu donner leur avis, leur opinion, leurs doléances. Pendant un peu plus d'un mois, ce sont plus de 1 200 habitant-e-s qui ont pu répondre à nos questionnaires. Venant de tous les quartiers de la ville et reflétant tous les âges et tous les catégories socio-professionnelles, elles et ils ont donné leurs avis sur les enjeux et défis auxquels la ville est confrontée ainsi que sur de nombreuses thématiques telles que la culture, le logement, l'emploi, le sport, l'administration, la place des femmes dans l'espace public....

A travers ces tremplins, c'est une ville jeune, une ville monde, une ville en pleine transformation une ville en proie à plus d'égalité qui a exprimé ses attentes, donné ses idées, s'est projetée dans l'avenir, et a fait part de ses propositions pour construire La Courneuve de demain. Ces rencontres ont donc permis de contribuer à nourrir les axes de travail du mandat en cours, à construire ceux de demain et à mettre en avant les satisfactions, les attentes, les inquiétudes des Courneuvien-ne-s qui se croisent avec celles de la ville.

## I. Favoriser la réussite des jeunes

### A. Une politique éducative et d'accompagnement scolaire volontariste

Selon la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, en 2017, près de 155 milliards d'euros ont été consacrés à l'éducation, dont 57,4% financés par l'Etat et 23,3% par les collectivités territoriales. Ce sont ainsi 36,1 milliards d'euros que les collectivités consacrent à l'éducation dont 18,1 milliards d'euros pour les communes (11,7 % de la dépense), 11 milliards d'euros pour les régions (7,1 % de la dépense) et 7 milliards d'euros pour les départements (4,5 % de la dépense).

Pour les communes, le poste le plus important est celui de la rémunération des personnels municipaux qui interviennent dans les écoles (9,6 milliards d'euros) : agent-e-s territoriaux spécialisés des écoles maternelles, agent-e-s chargé-e-s de l'entretien, de la restauration, animateur-ice-s, intervenant-e-s divers en langues, musique ou sports... leur rémunération constitue depuis 2014 plus de la moitié de la dépense d'éducation des communes.

En ce sens, la ville de La Courneuve joue pleinement son rôle. En effet, elle se caractérise par une population jeune avec près d'un-e habitant-e sur trois qui a moins de vingt ans. Aussi, accompagner les enfants et les jeunes à devenir des citoyen-e-s autonomes, épanouie-e-s et responsables, au sein d'une société démocratique qui doit lutter contre les discriminations, être attentive à l'égalité des droits et au respect de la diversité sociale, culturelle et intergénérationnelle est une de ses préoccupations constante.

Dans le domaine scolaire, « L'atlas des risques d'échec scolaire » publié par le ministère de l'éducation nationale en 2016 constatait un décrochage scolaire important des jeunes courneuvien-e-s. En 2011, 48,4% des 15 à 24 ans sont sorti-e-s du système scolaire sans diplôme. C'était une des proportions les plus élevées de France alors même que l'épanouissement personnel, la réussite sociale et économique ainsi que la capacité d'un jeune à choisir son avenir reposent entre autre sur le capital culturel.

Face à cette situation, la ville se mobilise depuis plusieurs décennies en faveur de l'éducation et mène une politique volontariste. Le projet « La Courneuve, ville éducative » est le symbole de cette volonté car il permet de mettre en œuvre une politique éducative locale partagée pour les enfants de 0 à 25 ans en maintenant une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires tout en y associant la famille et le tissu associatif local. Aussi, après de longs mois de concertation avec l'ensemble des acteur-ice-s de l'éducation, le projet éducatif territorial vient d'être finalisé. Par les projets, les partenariats développés, il vise à réduire les inégalités en créant des actions solidaires autour des besoins des enfants, des jeunes, des familles et en proposant des solutions éducatives. L'année 2019 va donc permettre la mise en œuvre concrète des premières actions telles qu'un plan de formation commun aux acteur-ice\_s éducatifs sur trois thématiques (bilinguisme, communication non violente, égalité fille/garçon), des ateliers d'apprentissage du français, la réalisation d'un guide de l'éducation pour favoriser la mise en réseau... Les quatre axes thématiques du projet éducatif territorial portent sur l'offre d'accueil, les pratiques sportives et culturelles, la santé et le développement durable, la continuité éducative d'un âge à l'autre.

L'accompagnement à la scolarité s'inscrit également dans cette volonté de favoriser l'éducation puisque depuis plusieurs années, la ville propose, dans tous ses quartiers et durant toute l'année scolaire, des actions qui offrent, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. L'aide aux devoirs et les apports culturels effectués à travers cet accompagnement renforcent donc les dispositifs de réussite scolaire nécessaires aux jeunes courneuvien-e-s.

Parallèlement à ces dispositifs, la ville maintient ses investissements pour offrir des conditions de travail de qualité aux enfants, enseignant-e-s et personnel-le-s. Aussi, dans le cadre du plan national « Objectif 100% de réussite » dit de « dédoublements des classes de CP et CE1 » des REP+ (entre 12 et 15 élèves maximum par classe), la ville, en partenariat avec l'Education Nationale, a pris des dispositions pour permettre ce dédoublement car toutes les écoles du territoire sont intégrées à ce dispositif. Dès la rentrée 2017, le dédoublement des classes de CP a été acté et mis en œuvre. Alors qu'en 2016, les écoles élémentaires du territoire comportaient 32 CP et 3 classes à doubles niveau CP/CE1, à la rentrée 2017, 19 classes supplémentaires de CP ont été créés soit 51 classes de CP sur l'ensemble des écoles du primaire. Pour la rentrée 2018, ce sont 11 CE1 qui ont été dédoublés, une partie optant pour une solution de classes à 2 enseignant-e-s pour 24 élèves. Au total, 30 créations de classes nouvelles ont été réalisées en deux ans afin de permettre aux enfants de disposer de conditions optimales d'apprentissage. Une attention est portée par la ville aux besoins en locaux scolaires induits par les dédoublements et bientôt par la scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans, en veillant à ne pas oublier les autres besoins d'espaces partagés, pour les activités périscolaires notamment. Par ailleurs, la ville continuera à se mobiliser pour obtenir de l'Education Nationale, les moyens humains nécessaires à la réussite des enfants.

Cet effort est couplé au projet d'équipement numérique des écoles qui a débuté en 2017 et qui a pour objectif de permettre à chaque enseignant d'élémentaire de disposer d'outils numériques nécessaires à son enseignement. Fin 2018, ce sont près de 140 tableaux numériques et 430 ordinateurs qui auront été déployés dans neuf écoles. Les équipements des quatre dernières écoles (Saint-Exupéry, Paul Doumer, Louise Michel, Charlie Chaplin) seront installés tout au long de l'année 2019. L'installation de nouveaux supports et outils pédagogiques mis à disposition par la collectivité est à coupler avec la formation par l'Education nationale des enseignant-e-s à ceux-ci. L'évolution des conditions matérielles et organisationnelles d'enseignements est étroitement liée avec celles des pratiques pédagogiques.

Pour ce qui concerne les collèges, dans le cadre de son « Plan Ambition Collèges », qui a pour objectif de rénover et moderniser les collèges, le département a entrepris deux projets d'importance majeure

pour la ville avec l'implantation d'un collège expérimental dans le quartier des Quatre Routes et la démolition-reconstruction du collège Jean Vilar dans le quartier de la gare avec une ouverture des deux équipements pour la rentrée scolaire 2021. De plus, des travaux de rénovation sont prévus pour les collèges Georges Politzer et Raymond Poincaré. Enfin, compte tenu du dynamisme démographique, la construction d'un collège intercommunal Drancy/La Courneuve/Le Bourget est programmé pour la rentrée 2019.

## B. Favoriser l'accès à la culture

La culture participe pleinement à l'éducation des jeunes. C'est pourquoi, répondant aux préconisations des Etats généraux de la culture qui se sont déroulés en 2016 et dans le contexte du retour à la semaine scolaire de quatre jours, la ville a initié, en lien un travail avec l'Education nationale pour mettre en œuvre un plan d'éducation artistique et culturelle (EAC) à l'école. En 2017-2018, année de lancement, ce dispositif était accessible à 101 classes de la petite section au CM2 soit près de 2 600 élèves répartis sur l'ensemble des écoles de la ville. Pour l'année scolaire 2018-2019, 140 classes sont concernées soit environ 3 500 élèves. De son côté, l'Etat a défini le plan « A l'école des arts et de la culture » qui permet une expérimentation « 100% EAC » dans dix villes pilotes. En septembre dernier, au regard de son engagement, la ville a été retenue pour participer à cette expérimentation. Le partenariat entre la ville, les ministères de l'Education nationale et celui de la culture vise à ce que 100% des élèves courneuvien-ne-s bénéficient d'ici 2020 d'un projet EAC annuel, avec un équivalent de deux heures de pratique artistique hebdomadaire dans les écoles, en lien avec les acteurs culturels. Ces actions culturelles s'ajoutent aux dispositifs existants « Ecole et cinéma », « Ma première séance » et « passeport musique » ou encore aux partenariats activés ou ré-activés en 2018 avec le Carreau du Temple et la Philharmonie. Nous voulons ainsi conforter et étendre à toutes les classes la mise en place de notre « Plan d'éducation artistique et culturel à l'école » qui regroupe une grande diversité de projets, imaginés par la ville et ses partenaires, pour nos écoles élémentaires et maternelles. L'un des objectifs de ce plan est de tisser un compagnonnage avec une structure culturelle dans chaque école. La ville finance totalement ce dispositif.

L'accès de la culture au sein de l'école est d'autant plus important que la ville s'inscrit dans l'histoire culturelle du département et du contrat de développement territorial « Territoire de la culture et de la création ». Le projet éducatif du nouveau collège expérimental, qui ouvrira ses portes en 2020, mettra en avant des enseignements interdisciplinaires et un accompagnement personnalisé mais sera surtout accès dans une dominante artistique et culturelle. Il reposera également sur le principe de décroisement : celui du temps avec un emploi du temps qui respecte le rythme de l'enfant et lui donne une place d'élève et de citoyen-ne, celui de l'espace en privilégiant la modularité et la flexibilité des salles d'enseignement, celui des fonctions avec la participation de l'ensemble des adultes au projet éducatif et enfin vis-à-vis des familles et du quartier.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'après l'attaque à la voiture bélier dont a été victime la médiathèque John Lennon en juin dernier, la ville et Plaine Commune mettent tout en œuvre pour rouvrir cet équipement phare du quartier des 4000 qui bénéficiait aussi bien aux enfants, aux jeunes qu'à l'ensemble des habitant-e-s du quartier.

## C. Accès à la santé et au sport pour les jeunes courneuvien-ne-s

Des actions de santé publique sont proposées sur le temps scolaire (maternelle au lycée) ainsi qu'aux établissements petite enfance : prévention des addictions, éducation à la sexualité, promotion des compétences psycho-sociales des enfants, mésusage des écrans, nutrition et pratique d'une activité sportive, prévention bucco-dentaire et hygiène.

Tout comme la culture, le sport participe également pleinement à l'éducation des jeunes. 2019 sera l'occasion de célébrer le cinquantième anniversaire de l'école municipale de l'éducation physique et sportive (EMEPE) qui a su s'adapter pour répondre aux besoins des jeunes. Son rôle est primordial puisqu'il prône l'ouverture culturelle au sens large, le renforcement de la citoyenneté en préparant les enfants au vivre-ensemble. Cette structure contribue à améliorer la qualité du lien social en favorisant les rencontres, les mixités des populations. Pour la saison 2017/2018, 395 enfants courneuvien-ne-s âgé-e-s de 3 à 11 ans ont été accueilli-e-s. Face à la demande de plus en plus importante, la ville souhaite accroître la capacité d'accueil afin d'atteindre 530 enfants inscrits pour la saison 2019/2020. Au sortir de cette saison, il ne restera que quatre ans avant les jeux olympiques de 2024. Un nombre

important d'enfants aura alors fréquenté l'EMEPS et suivi son cursus et pourra nourrir la ferveur autour de cet évènement majeur.

#### D. Des actions menées dès la petite enfance

Pour la petite enfance, parce que de nombreux travaux ont démontré qu'une action spécifique encourageant le développement du très jeune enfant permet de favoriser le bon déroulement de ses futurs apprentissages, la ville tend à développer des offres d'accueil ou d'activités. Elle a d'ores et déjà mis en place une offre d'accueil atypique sur les deux centres sociaux Youri Gagarine et Césaria Evora au travers de l'intervention d'une garderie éphémère ou la mise en place de trois classes de toute petite section. Depuis 2015, un relai d'assistant-e-s maternelles est également proposé ainsi qu'une maison des assistant-e-s maternelles qui a ouvert ses portes en septembre 2018 sur le secteur Braque. Pour les années à venir, il sera nécessaire de renforcer ces dispositifs, d'améliorer leur lisibilité tout en conduisant un diagnostic petite enfance / enfance / jeunesse sur les besoins des courneuvien-ne-s, afin de préparer à la fin du 1er semestre 2019, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

#### E. Accès aux loisirs

Concernant les enfants, si les actions s'articulent autour d'un projet pédagogique des temps d'accueil périscolaires, les services municipaux de loisirs, sportifs et culturels, leurs partenaires, sortent de plus en plus de leurs murs pour aller à la rencontre des publics potentiels dans un but de démocratisation de la culture, de maintien du lien social ou de lutte contre l'exclusion. Avec ces animations sociales de quartiers, il s'agit d'aller à la rencontre des courneuvien-ne-s pour faire découvrir les pratiques ludiques proposées par la ville, créer du lien social et rendre les habitant-e-s acteur-ice-s de leurs propres initiatives. Cette action permettra également l'organisation d'animations spécifiques lors de la fête mondiale du jeu le 31 mai 2019 avec des animations tout au long de la journée sur les temps périscolaires et en soirée avec un grand évènement.

Dans le même temps, parce que le droit aux vacances doit continuer à être protégé et défendu, la ville poursuivra, en 2019, sa politique vacances en permettant aux familles d'offrir à leurs enfants des activités de qualité, diversifiées, qui dans un autre contexte leur seraient inaccessibles financièrement et qui favoriseront l'inclusion, l'innovation et l'expérimentation sociale. C'est le cas avec La Courneuve Plage. Cette initiative favorise le vivre-ensemble et propose à travers ses animations, quatre semaines de solidarité, de loisirs, de culture, de sports et de détente. L'année 2018 a été exceptionnelle à plus d'un titre. Avec un ensoleillement et une chaleur caniculaire, une équipe de France de football en forme et championne du monde, cette édition a offert fraîcheur et convivialité aux 93 000 visiteurs. L'année 2019 marquera la quinzième édition de La Courneuve Plage.

#### F. Un parcours citoyen adapté pour sensibiliser les jeunes

Toujours pour accompagner les habitant-e-s et notamment les jeunes à l'exercice de la citoyenneté, la ville a finalisé son parcours citoyen-ne. En effet, en 2009, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, elle a créé le conseil communal des enfants qui permet aux enfants de 10 à 12 ans d'exercer leur droit à la participation. En huit ans, plusieurs centaines d'enfants ont participé à cette instance, fait des propositions et mis en place des projets. Parmi eux, plusieurs ont souhaité poursuivre leur engagement citoyen-ne. Pour répondre à cette sollicitation, la ville a décidé de créer, en 2018, le conseil communal des collégien-nes pour permettre à trente adolescent-e-s, âgés de 12 à 14 ans et choisis sur la base du volontariat parmi les collégien-ne-s de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, de s'investir dans la vie locale. Enfin en 2018, le conseil local de la jeunesse, qui est une instance de démocratie locale à destination des jeunes de 16 à 30 ans, a été relancé. En 2019, l'articulation de ces trois instances doit se poursuivre en favorisant l'implication et en encourageant l'autonomie par l'émergence de projets constructifs et citoyen-ne-s.

L'expression des jeunes est également favorisée à travers le LC Mag. En effet, via cette émission web, il s'agit de donner aux jeunes un espace d'intervention citoyenne, aux antipodes d'un traitement médiatique qui classe trop souvent la banlieue dans la rubrique des faits divers et de l'information sensationnelle, en établissant un dialogue constructif entre les représentant-es de la République (éducation nationale, justice, police, élus...) et la jeunesse courneuvienne dans toute sa diversité. Force est de constater que ces jeunes sont bien ancré-e-s dans leur quotidien puisque pour les émissions de 2018, elle et ils se sont interrogé-e-s sur la place des médias dans l'éducation, les perspectives offertes

aux jeunes, avant, pendant et après les jeux olympiques de 2024 et sur l'adéquation dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et les besoins des jeunes.

La ville propose aussi d'accompagner les jeunes à travers le dispositif « contrats courneuvien de réussite ». L'objectif est d'accompagner l'autonomie des jeunes courneuvien-e-s de 16 à 30 ans en leur apportant une aide méthodologique et/ou financière dans leurs projets de réussite : (financer une formation, participer à un voyage humanitaire, créer son entreprise, passer le permis...) En contrepartie, les jeunes s'engagent à participer à la vie de la cité, principalement en s'engageant dans le tissu associatif local. Une commission mixte composée d'élus, d'agent-e-s municipaux, d'acteurs locaux et associatifs et d'institutionnels se réunit trois fois dans l'année pour valider l'aide apportée aux projets présentés.

En effet, parce que la jeunesse courneuvienne recèle d'idées, de souhaits pour son avenir, il est important que la ville la soutienne et l'aide à se projeter. Ce dispositif permet d'accompagner les jeunes méthodologiquement et matériellement en les orientant, en les aidant dans leur démarche voire en finançant une partie de leur projet. En 2018, ce sont 39 projets individuels (25 formations ou projets d'étude, 11 permis de conduire, 3 créations d'entreprise) et 1 projet collectif qui ont été retenus dans ce dispositif pour un montant de 50 000 €.

La citoyenneté s'exerce également par le vote. Toutefois, aujourd'hui, l'inscription sur les listes électorales est faite automatiquement sans que le jeune ne s'implique dans la démarche. Aussi, pour lui donner du sens, la ville organise, comme la loi l'y autorise, une cérémonie de citoyenneté pour les jeunes de 18 ans inscrits pour la première fois sur une liste électorale. L'année 2019 sera marquée par les élections européennes.

## **II. Poursuivre le développement de la ville**

La ville poursuit sa mutation. Projets urbains de grande envergure, projets de transports structurants et programme de rénovation urbaine rythment le développement du territoire.

Dans le cadre de son plan local d'urbanisme, adopté par le conseil municipal en février 2018, la ville a réaffirmé sa volonté d'une ville solidaire, de centres réaffirmés, de développement durable comme support de cadre de vie et de développement d'un territoire écologique passant par la réduction des nuisances et pollutions.

Actuellement, le centre-ville n'assure pas l'ensemble des fonctions d'une centralité de premier rang. Le départ de l'entreprise KDI constitue une opportunité pour faire émerger un réel « cœur de ville » qui se veut être un quartier durable, central et attractif assurant un lien qualitatif entre les secteurs de la mairie, de la gare RER et des Six-routes. Pour mener à bien ce projet, la ZAC du « Quartier de la mairie » a été créée et déléguée à la société publique locale Plaine Commune Développement. Cette opération d'aménagement est essentielle pour reconfigurer le quartier puisqu'elle verra la construction d'environ 1 000 logements, dont 30 % de logements sociaux, 3 300 m<sup>2</sup> de surfaces de commerces, de services et activités et 3 000 m<sup>2</sup> de surface hôtelière. Les logements permettront de répondre aux besoins des habitants et d'offrir un parcours résidentiel complet. En termes d'espaces publics, il est prévu la création d'un mail paysager permettant de relier le parc Jean Moulin et la place Dezobry, l'aménagement d'un parvis face à la gare du RER et le réaménagement du parc Jean Moulin. Un groupe scolaire et un gymnase implantés rue Schramm viendront compléter le projet urbain. Deux réunions publiques de concertation ont eu lieu sur ce projet en février et mars dernier.

Cette revitalisation du centre-ville pourrait être accompagnée par la Métropole du Grand Paris puisque cette dernière a lancé un appel à manifestation pour « un centre-ville vivant » auquel la ville et Plaine Commune ont décidé de s'inscrire pour définir une stratégie de redynamisation du centre-ville et plus spécifiquement de l'allée du Progrès. Les dossiers retenus seront annoncés début 2019 mais la ville attend beaucoup de l'aide que pourrait apporter la MGP au renouveau de cet axe majeur du centre-ville.

A côté de cette opération d'aménagement, la ZAC des « Six-Routes » a également été créée. En effet, ce secteur bénéficiera, en 2023, de l'arrivée de la gare sur les lignes 16 et 17 du réseau Grand Paris Express dont le chantier a démarré en octobre 2016. Ce quartier, qui bénéficie déjà du tramway T1 et de nombreuses lignes de bus, constituera ainsi un pôle de transport important d'autant qu'il sera le site principal d'accès à Marville qui accueillera un site d'entraînement pour les épreuves de natation pérenne (la piscine construite fait partie de l'héritage des JOP et bénéficiera aux courneuvien-ne-s) et la « fan zone » la plus importante des jeux olympiques de 2024. L'enjeu de cette opération d'aménagement est

de taille. Elle permettra à terme la constitution d'un véritable morceau de ville durable (1 200 logements familiaux, dont 30% de logements sociaux, 2 800m<sup>2</sup> de surfaces de commerces et services, 2 500 m<sup>2</sup> de surfaces d'activité, 4 600 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux et 1 150 m<sup>2</sup> de surfaces d'équipements privés) et fera le lien avec les autres quartiers de la ville (quartiers des 4000 nord, 4000 ouest, centre-ville et parc départemental). Ce programme se structurera autour d'un nouvel espace public majeur, du « recompactage » du carrefour et d'un espace paysagé développé le long de l'avenue Salengro permettant ainsi un lien fort entre la gare des Six-Routes et le parc Georges Valbon.

En lien avec cette ZAC, la ZAC de « Cluster des Médias » a également été lancée. Située sur les communes de La Courneuve, Dugny et Le Bourget, ce projet fait l'objet d'une opération d'intérêt national (OIN). Il illustre l'ambition des jeux olympiques 2024 en matière d'héritage pour le territoire avec l'aménagement du terrain des Essences qui permettra d'étendre d'environ de treize hectares la surface du parc départemental Georges Valbon. Dans ce cadre, environ 1300 logements seront construits ainsi que des équipements publics, des commerces et services de proximité et des activités économiques.

Le travail engagé avec l'accueil des Jeux Olympiques de 2024 doit ainsi permettre d'accélérer des projets urbains depuis longtemps engagés avec les habitant-e-s ou de mettre en œuvre de nouveaux projets pour répondre aux besoins des courneuvien-ne-s. Au-delà du développement des deux sites (Marville et le terrain des Essences), une bataille est menée pour mener à bien le franchissement de l'A1 qui permettra aux courneuvien-ne-s d'accéder directement au parc sans contourner une autoroute mais aussi d'avoir accès à des équipements publics de qualité. Ces investissements importants devront être réalisés en développant les relations partenariales avec les entreprises pour favoriser l'emploi local et les heures d'insertion en direction des courneuvien-ne-s. Depuis 30 ans, notre ville est engagée dans un programme de rénovation urbaine ambitieux qui a profondément transformé le quartier des 4000, emblématique de La Courneuve. Nous nous sommes employés à refaire la ville sur la ville, recréer des espaces publics de qualité, des équipements et services publics, et à améliorer leurs conditions d'habitat, dégradées du fait de techniques de construction inappropriées et des conditions de vies auxquels nombre des habitant-e-s sont soumis. 2019 est une année importante pour le renouvellement urbain puisque la ville et Plaine Commune ambitionnent de signer avec l'Agence Nationale de la Rénovation une nouvelle convention.

Ce nouveau programme de rénovation urbaine doit permettre de poursuivre les transformations inscrites dans le cadre du protocole de préfiguration (démolition du Mail de Fontenay, la restructuration du pôle de services publics, finalisation du secteur Debussy, poursuite du projet urbain et social des 4000 Nord avec la restructuration de l'îlot Robespierre et du Vieux Barbusse) et la reconfiguration du secteur Convention et du parking sous dalle).

Pour le pôle de service public, qui se trouvera dans les locaux de l'ancien CMS, l'enjeu est de réaffirmer la présence de service public aux 4000 sud. L'ouverture, en phase transitoire, de la Maison des Associations et de l'antenne du Point Information Jeunesse, est projetée en septembre 2019. Ce projet doit permettre l'appropriation du secteur par les habitant-e-s et usagers et améliorer significativement le cadre de vie global.

La concession d'aménagement des « Quatre routes » a été lancée en 2011. Elle a déjà permis la réalisation de nombreux projets (résidence Bellevue, Ilot des Pointes, Ilot du marché, création du parvis de l'école Angela Davis, requalification des rues voisines et création de l'allée Bellevue et de la rue Danièle Mitterrand). Le nouveau visage de ce quartier se dessine puisque d'ores et déjà plus de 350 logements ont été livrés, la place Claire Lacombe a été inaugurée, la nouvelle boutique de quartier a ouvert ses portes le 7 janvier et la halle du marché le 5 février 2019 avec une inauguration programmée le 17 mars. Enfin, les travaux du nouveau square jouxtant l'église Saint-Yves sont en cours d'achèvement et seront livrés au printemps 2019. Sa dénomination sera choisi en concertation avec les habitant-e-s. Il répondra ainsi aux besoins d'espaces verts dans le quartier et mettra en valeur l'église Saint-Yves, qui est un point de repère majeur, dont les qualités architecturales ont été reconnues par le label de « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle).

Parallèlement, le projet urbain de l'Ilot des Pointes 2 se poursuit avec la reconstruction de la Maison pour tous Youri Gagarine. Le concours d'architecture a été lancé en 2018. La proposition architecturale retenue dans le cadre d'un jury mêlant, élu-e-s, professionnel-le-s et habitant-e-s repose sur la construction d'un bâtiment de deux niveaux adossé au gymnase et l'entourant sur la totalité des façades est et sud. Les travaux démarreront en mars 2019 et dureront douze mois. Le gymnase sera étendu pour créer un nouveau vestiaire et un espace d'accueil plus confortable. Le projet urbain sera complété par la requalification des sentes, un nouveau jardin public de 5000m<sup>2</sup> bordé par la construction de 130 logements collectifs, dont 30% de logements sociaux et 18 maisons de ville.

Après avoir répondu à l'appel à projets « inventons la métropole du Grand Paris », en 2018, la ville a travaillé au lancement de la reconversion du site Babcock et celle de la triple halle en un quartier ouvert à tous, mixte dans ses usages et en lui donnant un rôle culturel et artistique innovant. Ce projet sera accompagné d'un urbanisme transitoire qui consistera à faire vivre le lieu dans l'attente du démarrage du chantier. Des démarches de concertation sont intégrées dans la conception de ces projets urbains. La participation des habitant-e-s à la construction de la ville est un des axes de travail important mené dans le cadre de ces projets urbains. Outre les réunions publiques organisées régulièrement des démarches innovantes sont mises en place, comme sur le projet de pôle de Service Public, ou pour le square près de l'Eglise Saint-Yves. Des outils de communications sont travaillés spécifiquement et des espaces d'informations sont créés, tel l'Espace Projet qui doit continuer son développement.

Par ailleurs, en lien avec l'accompagnement des habitant-e-s aux transformations urbaines, la ville souhaite enclencher des démarches innovantes qui pourraient être soutenues par le La Métropole du Grand Paris dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique qui définira des objectifs en matière d'infrastructures, de services et d'usages numérique à l'horizon 2024.

### **III. Faire rayonner La Courneuve comme « Ville-Monde »**

Lors des derniers Tremplins citoyens, les habitant-e-s ont été questionné-e-s sur leur vision de la ville. 60% d'entre eux ont répondu avec des mots positifs puisqu'ils estiment que la ville est une ville « où je vis bien » (20%), « cosmopolite » (17%), « dynamique » (14%) et « solidaire » (9%).

La ville est un territoire pluriel, d'accueil, mais qui cristallise également le creusement des inégalités. Elle s'engage donc pour les habitant-e-s dans de nombreux projets d'envergure qui ont pour but d'améliorer le cadre de vie, le réseau de transport, l'accès à la culture et ce, dans un mouvement général de mutation économique du département en lien avec le développement du Grand Paris et l'accueil des jeux olympiques.

Pour que la population courneuvienne bénéficie d'abord de ces mutations, le projet « Ville Monde » doit être le vecteur d'un nouveau mode de pensée qui affirme les différences courneuviennes (culturelles, d'origines, de nationalités, de parcours migratoires...) comme le socle commun de l'identité de la ville, sources de richesse sociale, d'émancipation qui permettent d'aller vers plus de cohésion sociale et qui doivent porter les politiques publiques sur le long terme.

Cette démarche repose sur un travail de concertation, de co-construction avec les acteur-ice-s et les habitant-e-s du territoire. Aussi, la ville s'appuie sur un réseau d'ambassadeur-ice-s qui doit participer à cette élaboration mais également parler de ce projet avec les habitant-e-s, leur transmettre des informations, afin que ceux qui ne maîtrisent pas la langue française puissent également être associés.

C'est dans ce cadre, qu'en juin 2018, une série de manifestations socio-culturelles ont été réalisées dans différents quartiers de la ville. Le festival « Ville Monde » a été l'occasion de rassembler les courneuvien-ne-s par des moments conviviaux, festifs, des débats, des rencontres pour fédérer l'ensemble des acteurs autour des valeurs communes du projet en valorisant l'existant, créant des synergies sur le territoire et donnant une place à toutes les diversités qui le compose. Que ce soit par la mise à l'honneur des musiques du monde, du patrimoine culturel courneuvien, la projection de films ou l'organisation de débats, tous ces événements ont permis des rencontres, des interactions qui participent au vivre ensemble.

Le projet « Ville Monde » est donc décliné selon trois orientations : l'accès à l'apprentissage de la langue française tout en valorisant le bilinguisme et les langues maternelles, l'accueil des usagers et l'accès aux droits pour toute et tous.

La pluralité du territoire se reflète également dans la diversité des langues présentes. Si cela constitue une richesse, en revanche, la maîtrise de la langue française est un véritable enjeu d'intégration, d'émancipation et de manière plus globale d'accès aux droits. Compte tenu de la forte demande, l'offre de formation est insuffisante au regard des besoins. La ville favorise donc le développement des cours d'enseignement à la langue française et a mis en place un groupe de travail réunissant des services municipaux, des associations et qui a défini des priorités de travail que sont l'apprentissage de la langue française, la valorisation des langues maternelles, la communication multilingue.

C'est pourquoi, en juillet 2018, a été organisée la semaine de la valorisation des langues maternelles et du plurilinguisme afin de reconnaître toutes les langues étrangères sur un même pied d'égalité, leur

appartenance au patrimoine culturel courneuvien, leur importance au regard de l'origine, de l'histoire des habitant-e-s mais aussi de promouvoir le vivre ensemble à travers les langues.

La Ville a engagé en 2018 une démarche d'amélioration continue des relations avec les usagers, démontrant la volonté de faire de l'accueil de la population une politique publique à part entière et la prise de conscience de la collectivité de l'importance de développer la fonction accueil en médiation permanente et multicanal avec les usagers. Cette démarche, toujours en cours, donnera lieu à un plan d'actions pluriannuel sur le centre d'appels municipal, le Centre municipal de santé, l'Accueil commun, les projets métiers et les projets systèmes d'information. En 2018, le Pôle administratif Mécano a développé ses permanences écrivain public / interprète à raison de quatre demi-journées par semaine (langues d'Afrique de l'Ouest, langues arabes et kabyle et langue tamoul depuis mai).

Cette lutte contre toute forme de domination, de discrimination est portée par les valeurs d'humanisme défendues par la ville. 2019 marquera le dixième anniversaire du dépôt de plainte de la ville auprès de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE). En 2009, les courneuviens manifestaient à la fois la fierté, le sentiment d'appartenance à leur territoire avec ses atouts, ses solidarités actives qui s'y construisent mais aussi la souffrance du rejet et de la relégation. Dix ans après, les Tremplins citoyens ont montré que 66% des habitants considèrent que le territoire n'est toujours pas traité à égalité avec le reste du territoire français.

Ce sentiment est confirmé par le rapport parlementaire, publié en mai 2018, qui a évalué l'action de l'État en Seine-Saint-Denis dans trois domaines régaliens : éducation, justice, police. Il démontre ainsi que si le département compte plus de 1,5 million d'habitants, il reste sous-doté par rapport à d'autres territoires, avec notamment des fonctionnaires moins nombreux et moins expérimentés qu'ailleurs. Ce rapport sur les inégalités territoriales n'est pas le premier et vient au contraire s'accumuler aux précédents. Les collectivités territoriales se mobilisent depuis des années pour demander des moyens plus importants mais sans réponse concrète.

La lutte contre les discriminations reste donc toujours d'actualité. Mais la ville poursuit toujours cet engagement puisque les projets de service, qui sont en cours de finalisation illustrent clairement les orientations du projet « Ville Monde » et les déclinent en termes d'objectifs opérationnels. Pour cela des formations ont été organisées à l'attention des cadres de la collectivité. Elles ont permis de leur apporter un éclairage anthropologique pour enrichir les pratiques professionnelles quel que soit le domaine d'intervention et améliorer le service public dans son ensemble. L'ensemble des agent-e-s bénéficieront de ces mêmes formations en 2019 pour permettre de pérenniser la démarche « Ville Monde » dans la perspective des Jeux Olympiques.

Evidemment, la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques de 2024 participe également à l'ancrage de La Courneuve comme « Ville Monde ». Les deux sites olympiques retenus (Marville et le terrain des Essences) offrent une opportunité de développer les politiques publiques liées au développement économique, à la paix, au social, aux pratiques sportives, au développement urbain. Parce que la question de l'héritage est au cœur du projet 2024, dès à présent, les courneuvien-ne-s, dans leur pluralité, doivent être impliqués, associés, et véritablement partie prenante de cet événement éminemment festif, rassembleur et multiculturel.

Enfin, le projet Ville Monde s'exprime également à travers l'ouverture vers l'extérieur et les liens que la ville a tissés avec d'autres pays. En juin 2018, la ville a donc accueilli les villes jumelées pour renouveler les conventions de coopération décentralisées et réaffirmer l'importance pour elle de traduire en actes ses valeurs de paix et de solidarité internationale.

#### **IV. Améliorer la quotidienneté et le cadre de vie des courneuvien-ne-s**

Depuis des années, la ville cherche à reconstruire une identité urbaine à la fois conforme à la conception traditionnelle de la ville (mixte, connectée, confortable) et respectueuse du caractère populaire et multiculturel de sa population.

Notre objectif est bel est bien de faire en sorte que, dans leur environnement quotidien, les Courneuviennes et le Couneuviens se sentent pleinement des citoyen-ne-s actif-ive-s qui participent au bien être collectif. Loin des égoïsmes, chacune et chacun doit agir pour une ville apaisée, une ville aux usages partagés et respectueux. Mailler le territoire de caméras de vidéosurveillance ou de mobiliers urbains empêchant le stationnement sauvage n'a jamais constitué un but en soi. Nous nous imposons

ces choix dans le but qu'ils participent à modifier en profondeur les comportements. Cela pour atteindre un jour ce « vivre ensemble » que nous recherchons, nous développons de véritables politiques publiques pour agir sur le long terme et en profondeur. Cependant, en prise avec les réalités du terrain, nous traitons également la complexité de la situation actuelle. Par nos choix, en prenant en compte les évolutions techniques et technologiques, nous agissons pour réguler les nombreuses dérives constatées aujourd'hui dans l'espace public.

Cela se traduit donc par des actions fortes et des investissements importants dans les domaines de la tranquillité publique et de l'environnement, ces deux secteurs impactant et conditionnant le sentiment du "bon vivre" des habitant-e-s.

Cette dynamique a été accompagnée sur le plan social en développant et soutenant des actions visant à favoriser la réussite scolaire, l'accès à la formation, à l'emploi, aux soins, aux droits fondamentaux, tout en liant ces enjeux à l'amélioration de la qualité de vie en termes de tranquillité publique, d'environnement, d'offre culturelle, de loisirs ou de cadre de vie.

En octobre 2018, la ville a signé avec la CAF, la convention territoriale globale 2018-2022. A travers cette convention, il s'agit de poursuivre le partenariat et l'engagement pour le territoire et ses habitant-e-s afin d'accompagner son développement. Cette convention doit permettre de mieux accompagner les familles et d'améliorer la qualité du service offert aux habitant-e-s. Quatre enjeux thématiques seront couverts dans le cadre de cette nouvelle convention : l'accès aux droits, la contribution à l'épanouissement de la vie familiale (l'accueil collectif, l'accueil individuel, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et le droit aux vacances), la participation des habitant-e-s à la vie citoyenne en coordonnant les actions Animation de la Vie Sociale et le renforcement du pilotage, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets.

L'accès aux droits reste le premier enjeu du projet social de territoire aux côtés des actions facilitant le droit au logement et le maintien dans le logement. Les deux postes de Conseiller-ère-s en économie sociale et familiale porteront, aux côtés de l'assistant-e sociale du Centre municipal de santé, ces enjeux. De plus, les enjeux liés au tout numérique à l'horizon 2022 doivent être appréhendés à l'échelle de la collectivité au vu des risques potentiels de rupture de droit.

Le Centre municipal de santé expérimente depuis fin 2018, une Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) ambulatoire à destination des personnes démunies ayant besoin de soins, mais en situation de renoncement aux soins, notamment par absence de droit ouvert à l'assurance maladie ou avec des droits partiels.

Concernant les seniors, la ville poursuit le développement de ses actions d'animation et de loisir qui rencontrent un grand succès et une forte demande. Les initiatives de prévention sur le vieillissement et la perte d'autonomie seront renforcées au cours de l'année 2019, tout comme les la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

La question du handicap est également un enjeu majeur de l'accès aux droits, c'est pourquoi la ville fera en sorte de décliner dans les meilleurs délais les orientations prises dans la charte handicap qui a été adoptée en septembre 2016. La remise en place d'une mission dédiée s'avère nécessaire pour porter cet enjeu, c'est pourquoi l'accueil d'un contrat en alternance devrait avoir lieu au cours de l'année 2019.

Enfin, pour améliorer le cadre de vie en lien direct avec les citoyen-ne-s, la ville a décidé de mettre en place en 2019 un budget participatif : une enveloppe dédiée permettra aux habitant-e-s de devenir acteur-trice-s de l'aménagement de la ville et de l'amélioration de leur environnement. En effet, le budget participatif leur permettra de mener, en lien avec les services de la ville, des projets qui répondent à leurs attentes et à celles de leur entourage. Véritable outil de démocratie participative, il est un pas de plus vers la participation directe des habitant-e-s et leur implication dans la mise en place des politiques publiques dans la ville.

Concernant le stationnement, si plus de la moitié des courneuvien-ne-s utilise les modes de transport doux ou en commun pour leurs déplacements quotidiens, la place de la voiture reste omniprésente et pose des problèmes de stationnement et de saturation de l'espace public qui génèrent des dégradations et des dysfonctionnements (aménagement des espaces publics détériorés, transformation des placettes en parking sauvage, non-respect des places réservées, stationnement empiétant sur les espaces dédiés aux piétons, perturbation de la fluidité de la circulation et de la régularité des transports en commun....).

Au regard de l'exaspération légitime des habitants, des mesures sont prises pour tenter d'endiguer ces phénomènes en redéfinissant la politique de stationnement. Que ce soit en incitant les propriétaires de véhicules à utiliser les parkings, en étendant les périmètres de stationnement payant notamment sur le quartier des 4 routes afin de favoriser la rotation des places ou en renforçant le contrôle du stationnement gênant et réglementé, l'objectif de la ville est d'apaiser les espaces publics pour que chacun puisse y trouver sa place. Dès lors, l'année 2019 sera notamment consacrée à la finalisation de la mise en œuvre de la vidéo-verbalisation et au recrutement complémentaire d'agents de surveillance de la voirie publique.

Les questions autour de la voiture en ville et des répercussions sur la qualité de l'air n'intéressent pas seulement la ville. En effet, depuis 2009, la France est régulièrement rappelée à l'ordre par la commission européenne pour le non-respect des normes européennes sur les concentrations dans l'air de certains polluants considérés pourtant à l'origine de 48.000 morts prématurées en France chaque année. Après des menaces et des avertissements, début 2018, la Commission européenne a décidé de passer à l'acte et a saisi la Cour de justice contre l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni pour non-respect des valeurs limites fixées pour certains polluants et pour manquement à l'obligation de prendre des mesures appropriées pour lutter contre la pollution de l'air.

Compte tenu des problématiques spécifiques à la Région parisienne, le 12 novembre dernier, la métropole du Grand Paris (MGP), qui dispose de compétences environnementales dont la lutte contre la pollution de l'air, a voté l'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019 dans un large périmètre autour de Paris. Ce projet de création d'une "zone à faibles émissions" (ZFE) concerne 79 communes de la zone située à l'intérieur de l'A86, qui forme une boucle autour de Paris, relie de grandes villes de la banlieue parisienne et concerne toutes les villes du territoire de Plaine Commune.

Dans ce cadre, la MGP s'engage à constituer, en lien avec l'État, la ville de Paris et la Région, un "guichet unique" des aides au renouvellement des véhicules des particuliers mais annonce déjà qu'elle reviendra sur son vote si l'État et la Région ne sont pas capables de l'accompagner et si les villes ne sont pas capables de faire des efforts nécessaires.

La ville n'a pas attendu cette interdiction pour décider d'engager la transition de son parc de véhicules et être à la hauteur de ces enjeux environnementaux et de santé publique. En effet, dès 2016, elle a répondu à un appel à projet de la MGP afin d'obtenir des financements nécessaires au renouvellement du parc. Ainsi, en 2019, sur 76 véhicules municipaux, 52 seront des véhicules propres.

Pour ce qui est de la prévention et de la sécurité, progressivement, la ville s'est dotée de moyens pour assurer une présence humaine, une surveillance, une régulation de l'espace public et une sécurisation des équipements publics avec l'unité de médiation sociale, le centre de supervision urbain (CSU), le recours à des prestations de sécurisation, l'installation de la police municipale. Elle poursuivra son plan de déploiement de la vidéo-protection, finalisera celui de la vidéo-surveillance et renforcera l'offre de sécurité publique (lutte contre les vendeurs à la sauvette, respect du stationnement gênant, mise en place d'une police du marché, renforcer la présence humaine sur les espaces publics et les transports...). C'est pourquoi les effectifs de police municipale seront confortés pour constituer une équipe de vingt agents.

La ville continuera également d'appliquer sa stratégie territoriale de prévention de la délinquance qui permet de travailler en partenariats avec la police nationale, la RATP, la SNCF, la justice, l'Education Nationale, les associations. Ce travail en liens étroits permet, lors de la réunion mensuelle de la cellule de veille, de mieux partager l'information et d'assurer un meilleur suivi des actions à mettre en œuvre. L'année 2019 devra permettre d'élaborer la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance pour la période 2019-2021. Dans ce cadre, une réflexion sur les missions des agents de médiation sera lancée pour répondre aux besoins de la population.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de ville, qui a été signé pour la période 2015-2020 entre l'Etat, Plaine Commune et les villes, en 2018, la ville a présenté un projet spécifique intitulé « La Courneuve mène l'enquête » dédié aux jeunes. Il s'agissait notamment de lutter contre les phénomènes qui favorisent la délinquance, de faire découvrir les métiers de la police et de la justice, d'apaiser les relations jeunes/police, de renforcer particulièrement les actions de prévention pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, de sensibiliser les équipes encadrantes aux mécanismes de construction des discriminations ou préjugés.

La ville s'inscrit fortement dans la lutte contre la délinquance en lien avec différents partenaires. Toutefois, au regard de ses valeurs, l'accent est mis sur l'accompagnement des jeunes, des actions

éducatives d'éveil, de rencontres, d'échanges, de voyages, d'expression qui ont vocation à consolider la construction d'esprits critiques, éclairés et non sectaires.

Pour la première fois en 2018, la ville s'est inscrite dans la Semaine Européenne des Déchets, en sensibilisant les courneuvien-ne-s à la question des déchets sauvages. Ces actions seront renouvelées et amplifiées dans l'année qui vient.

Enfin, la ville et Plaine Commune s'engagent dans la lutte contre l'habitat dégradé et l'accompagnement des propriétaires. A partir de 2019, la ville mets en place « le permis de louer » dispositif contenu dans la loi ALUR mais dont les décrets d'application n'ont été publié qu'en début d'année dernière. Celui-ci permettra de mieux endiguer le fléau de l'habitat indigne. A côté de ce nouveaux dispositif, et en plus de ceux déjà, mis en place (OPAH, PLHI, RHI...) un travail d'accompagnement des copropriétaires est en train d'être mis en place afin qu'ils puissent mieux appréhender leurs rôles et obligations, permettre aux copropriétés de mieux vivre et ainsi agir pour la qualité de l'habitat.

# Partie 3 : Les ressources mobilisées

## I. Une prospective budgétaire élaborée dans l'attente de nombreuses réformes

### Le cadrage budgétaire pour 2019

Au regard des éléments fixés par la loi de programmation des finances publiques 2019-2022 et la loi de finances 2019, le bureau municipal a fait le choix de retenir un scénario qui permet de consolider les équilibres financiers par la poursuite des efforts de gestion et le lissage du PPI conformément aux orientations qu'il a déjà acté en octobre 2017.

La mise en œuvre de ce scénario implique la recherche d'économies de plus d'environ 1,5 M€ à l'horizon 2022 afin de maintenir l'autonomie financière de la ville ainsi que son service public de proximité.

Pour garantir la mise en œuvre de ce scénario, le cadrage budgétaire a été fixé comme suit :

- + 1% sur le chapitre 011
- + 0,2% sur le chapitre 012
- + 0% sur le chapitre 65

Le développement d'actions est exclusivement réalisé en contrepartie d'économies ou de redéploiement de crédits. Cet effort, fourni par l'ensemble des services, est accompagné par la poursuite de la maîtrise collective des dépenses de personnel.

### Elaboration du budget primitif 2019

La loi de finances 2019 a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 20 décembre 2019. La prospective budgétaire de la ville a été élaborée, encore une fois, dans l'attente de réformes d'ampleur et donc dans un contexte d'incertitudes notamment en ce qui concerne :

- l'évolution globale de la fiscalité locale,
- le bilan de la contractualisation avec les plus grandes collectivités et par conséquent l'éventuelle réactivation de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques,
- les réformes de la fonction publique territoriale,
- les inquiétudes sur les équilibres financiers entre la Métropole du Grand Paris et ses établissements publics territoriaux,

Ces différents éléments, parmi d'autres, rendent particulièrement difficile d'établir une prospective fiable et intangible pour 2019 et au-delà. Cette situation perdure depuis plusieurs années obligeant la ville à être extrêmement vigilant quant au pilotage budgétaire.

	Réalisé simulé 2018	2 019	2 020	2 021	2 022
<b>Recettes de fonctionnement</b>	80 834 751	81 460 394 + 0,8%	81 975 007 + 0,6%	82 506 753 + 0,6%	83 056 104 + 0,7%
- <b>Charges courantes</b>	59 081 300	<b>59 864 570</b> <b>+ 1%</b>	60 088 176 <b>+ 0,4%</b>	60 313 371 <b>+ 0,4%</b>	60 540 167 <b>+ 0,4%</b>
- FCCT versé à EPT	13 657 782	13 691 610	13 725 776	13 760 284	13 795 137
- Charges exceptionnelles	246 700	246 700	246 700	246 700	246 700
- reversement sur forfait-Post stationnement	124 000	38 000	38 000	38 000	38 000
= <b>Solde n°1</b>	<b>7 724 969</b>	<b>7 619 514</b>	<b>7 876 354</b>	<b>8 148 398</b>	<b>8 436 100</b>
- <b>Annuité de la dette</b>	<b>5 675 000</b>	<b>6 590 158</b>	<b>6 303 695</b>	<b>6 466 410</b>	<b>6 795 124</b>
dont Frais Financiers	1 007 000	1 068 498	1 035 956	1 015 545	1 043 896
dont Remboursement capital de la dette	4 668 000	5 521 660	5 267 739	5 450 865	5 751 228
= <b>Epargne disponible</b>	<b>2 049 969</b>	<b>1 029 356</b>	<b>1 572 659</b>	<b>1 681 989</b>	<b>1 640 975</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>23 399 000</b>	<b>11 546 000</b>	<b>9 345 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>Recettes d'équipement dont :</b>	<b>23 399 000</b>	<b>11 546 000</b>	<b>9 345 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
dont Epargne disponible	2 049 969	1 029 356	1 572 659	1 681 989	1 640 975
dont reprise résultat N-1 avant reports	908 460	0	0	0	0
dont FCTVA, Subv., cessions, ...	11 057 000	8 215 000	4 170 000	3 029 000	3 312 320
dont Emprunts nouveaux	<b>9 383 571</b>	<b>2 301 644</b>	<b>3 602 341</b>	<b>5 289 011</b>	<b>5 046 705</b>
	0	0	0	0	0
<i>Taux de financement par emprunt</i>	40%	20%	39%	<b>53%</b>	<b>50%</b>
<i>Encours de la dette au 31/12/N</i>	66 396 206	63 176 190	61 510 792	61 348 939	60 644 416
<i>"Besoin de financement annuel"</i>	+4 715 571	-3 220 016	-1 665 398	<b>-161 853</b>	<b>-704 523</b>
<i>Capacité de désendettement</i>	10 ans	10 ans	9 ans	9 ans	8 ans
Plafond de la LPFP = 12 ans					

## II. Les ressources financières

### A. La prospective budgétaire

#### 1) Les recettes

##### a) Les recettes institutionnelles

La loi de finances 2019 prévoit une certaine stabilité des dotations aux collectivités territoriales mais qui doivent être appréciées au regard des efforts d'économies imposées aux collectivités territoriales.

Pour rappel, la création de la Métropole du Grand Paris a des effets négatifs sur les recettes institutionnelles de la ville car son potentiel fiscal a été artificiellement augmenté en raison du mode de calcul de l'attribution de compensation versée par la MGP à la ville mais dont une partie est directement reversée à l'EPT Plaine Commune.

##### Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 27 milliards d'euros en 2019, contre 27,05 milliards d'euros en 2018, soit une stabilité de cette dotation.

Depuis 2018, la seule minoration de la dotation forfaitaire qui s'applique est liée à l'écrêtement. S'agissant du bloc communal, le plafond de l'écrêtement de la DGF est désormais fixé à 1% des recettes réelles de fonctionnement

En 2018, la ville a bénéficié d'une DGF de 3 446 831 €. Pour 2019, compte tenu de l'écrêtement, le montant de la DGF est estimé à 3 210 593 € soit environ une perte de 211 000 €.

### **Dotations de péréquation :**

La progression de l'enveloppe nationale de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est fixée à 90 millions d'euros en 2019. Cette mesure portera à 4 % l'augmentation de la DSU par rapport au montant de la dotation en 2018 soit un montant de 2,3 milliards d'euros.

Cette faible progression peut s'expliquer par le fait que les hausses de la DSU entre 2014 et 2017 étaient justifiées par la volonté du gouvernement d'atténuer, pour les communes défavorisées, les effets de la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques qui est stabilisée depuis 2017.

Par ailleurs, les collectivités autofinancent, à coût nul pour l'Etat, les progressions nationales de ces dotations via, depuis 2018, la baisse de la dotation forfaitaire des communes (écrêtement) et la baisse de la dotation de compensation des EPCI. Dès lors, plus les dotations de péréquation augmentent, plus la dotation forfaitaire et la dotation de compensation baissent.

Or, il convient de rappeler que ces dotations ont pour vocation de bénéficier aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées...

#### **- Dotation de solidarité urbaine (DSU)**

En 2018, 686 communes de plus de 10 000 habitants et 123 communes de moins de 10 000 habitants ont été éligibles à la DSU.

Les conditions d'éligibilités restent liées au classement des communes en fonction de l'indice synthétique mais, en 2017, la proportion de communes éligibles a été resserrée pour mieux cibler les communes à soutenir.

En 2018, la ville était classée au 25<sup>e</sup> rang des villes éligibles avec une dotation de 11 725 221 €. En 2019, si les critères de classement restent inchangés (population, logements, APL, revenu moyen), la commune perd cinq places et se classe à la 30<sup>e</sup> place.

Le montant de la DSU est estimé à 12 414 000 € soit une progression de près de 690 000€.

#### **- Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIDF)**

Le FSRIF est un mécanisme de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France qui permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région. Il contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En raison de l'évolution artificielle de son potentiel fiscal due aux mécanismes financiers de la MGP, en 2017, la ville a été classée au 32<sup>e</sup> rang contre le 17<sup>e</sup> rang en 2016. En 2018, la ville a été classée au 29<sup>e</sup> rang.

Pour 2019, compte tenu des règles de calcul de cette dotation, il est projeté un classement de la ville au 32<sup>e</sup> rang sur une hypothèse de 183 communes éligibles. L'enveloppe régionale mise en répartition est fixée à 330 millions d'euros. Le montant du FSRIF est estimé à 4 343 782 € soit une perte d'environ 92 000 € par rapport à 2018.

#### **- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Depuis 2012, il permet de redistribuer 2 % des ressources fiscales des communes et des EPCI : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015. Depuis 2016, le montant à répartir est fixé à 1 milliard d'euros.

En 2018, la ville a perçu un montant du FPIC de 843 523 €. Le montant 2019 est estimé au même niveau.

### Les autres recettes principales :

- *Attribution de compensation (AC)*

L'attribution de compensation est désormais versée par la Métropole du Grand Paris. Des mécanismes ont été mis en place pour garantir la neutralité financière entre la MGP et ses communes membres.

Aussi, pour 2019, le montant de l'attribution de compensation est estimé à 24 597 268 € soit le même montant qu'en 2018 et 2017.

- *Allocations compensatrices TH et TFB*

Pour 2019, les allocations de compensations sont prévues à hauteur de 1 274 713 € incluant les compensations de taxe foncière pour 425 866 € dont les quartiers politique de la ville à 362 387 € et la compensation de la taxe d'habitation à 848 847 €.

- *Dotation politique de la ville*

En 2015, les 120 communes de la politique de la ville les plus pauvres de France ont bénéficié de la nouvelle dotation de la politique de la ville (DPV) de 100 millions d'euros pour accompagner le financement de programmes locaux en matière notamment de renouvellement urbain, pour soutenir l'investissement public et le renforcement des services publics locaux, mais aussi en matière de cohésion sociale et de développement économique reposant ainsi sur les trois piliers des nouveaux contrats de ville.

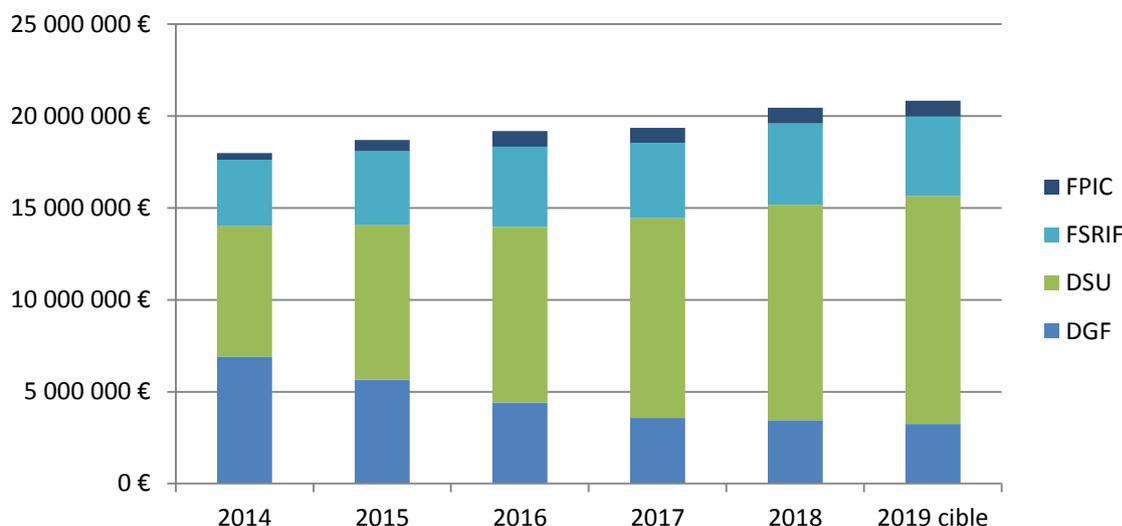
En 2018, la ville a perçu un montant de 1 080 000 € pour les opérations de dédoublement des classes de CP et CE1 ainsi que les travaux de reconstruction de la Maison pour tous Youri Gagarine.

Pour 2019, le montant de la dotation est reconduit à 1 080 000 €.

### Les recettes principales de la ville peuvent se résumer ainsi :

	Population légale	Dotations			Péréquation verticale		Péréquation horizontale	
		DGF	DC_TP	DC_TFB-TH	DSU	DPV	FSRIF	FPIC Attribution
2018	41 956	3 446 831 €	- €	1 275 533 €	11 725 221 €	1 080 000 €	4 435 811 €	843 523 €
		82€/hab.	0€/hab.	30€/hab.	279€/hab.	26€/hab.	106€/hab.	20€/hab.
2019	42 094	3 236 000 €	- €	1 274 713 €	12 414 000 €	1 080 000 €	4 343 782 €	843 523 €
		77€/hab.	0€/hab.	30€/hab.	295€/hab.	26€/hab.	103€/hab.	20€/hab.
		- 210 831 €	- €	- 820 €	688 779 €	- €	92 029 €	- €
		-6,1%	+0,0%	-0,1%	+5,9%	+0,0%	-2,1%	+0,0%
<b>Budget de l'État</b>						<b>Contributions des Villes</b>		
<b>-211 651 €</b>						<b>+688 779 €</b>		
<b>+477 128 €</b>						<b>-92 029 €</b>		
<b>+385 099 €</b>								

## La répartition des dotations de l'Etat et de la péréquation 2014 -2019



### b) Les recettes fiscales

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population voire désormais 100% à l'horizon 2020 inquiète les communes, car même si le gouvernement a confirmé qu'elle sera compensée par dégrèvement rien ne garantit que ce dispositif perdurera et de toute façon, cette recette ne sera plus dynamique mais figée.

Une première baisse de 30 % est intervenue en octobre 2018. Face au mouvement des gilets jaunes, le gouvernement a annoncé qu'au lieu d'attendre 2020, cet impôt local disparaîtrait dès 2019 pour les 80 % des ménages les moins aisés. Ceci coûterait 3,8 milliards supplémentaires pour le budget de l'Etat l'an prochain. Sans compter qu'il faut encore trouver un financement pour la disparition de cette taxe pour les 20 % de ménages les plus aisés à horizon 2021 cette fois.

	2016	2017	2018	2019 Estimé
Taxe d'habitation	6 861 350 €	6 888 240 €	6 863 911 €	7 013 004 €
Taxe foncière Bâti + Taxe foncière non bâti	15 715 183 €	15 822 152 €	16 069 509 €	16 349 996 €
Total 3 taxes	22 576 533 €	22 710 392 €	22 933 420 €	23 363 000 €
		0,59%	0,98%	1,87%
		133 859 €	223 028 €	429 580 €

### La revalorisation des bases

Les bases locatives interviennent directement dans le calcul des taxes d'habitation et foncière. Alors que par le passé, elles étaient systématiquement calées sur l'inflation prévisionnelle correspondant à l'inflation constatée des douze derniers mois. Pour 2019, la revalorisation serait fixée à 2,17 %.

### c) La tarification

Les services publics municipaux sont financés par les contributions des usagers, la fiscalité et les subventions attribuées à certains services (crèches, accueils de loisirs...).

La participation de l'utilisateur varie selon le service. Cependant, la tarification n'est qu'un mode de financement complémentaire du service public au regard du montant qu'elle apporte par rapport aux autres recettes.

En effet, le poids de la tarification des prestations à caractère culturel, social, périscolaire, sportif et des loisirs demeure très faible au regard des coûts supportés par la commune.

La détermination des tarifs des services publics implique un subtil dosage prenant en compte l'accessibilité du service, le principe d'égalité de tous les usagers, le rôle social des tarifs, l'attractivité du service et les tarifs encadrés. La ville doit donc respecter tous ces principes et avoir pour souci permanent d'améliorer le service rendu, d'offrir de nouvelles prestations aux courneuviens tout en garantissant l'équilibre budgétaire.

## **2) Les dépenses de fonctionnement**

Conformément aux orientations arrêtées dans la lettre de cadrage budgétaire, les dépenses de fonctionnement doivent baisser de 2,7 M€ sur la période 2018-2021 pour maintenir les équilibres budgétaires.

Les réunions techniques budgétaires qui se sont déroulées entre le 8 novembre et le 24 janvier permettent de constater que les services ont respecté le cadrage budgétaire (CF Annexe 1).

## **B. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)**

### **1) Les projets structurants 2019**

Le Plan Pluriannuel d'Investissements qui prévoit des dépenses pour la période 2017-2021, traduit des besoins et une volonté de faire de l'investissement un levier de développement essentiel pour la ville et ses habitants.

Toutefois, compte tenu du contexte économique des collectivités locales et de l'obligation de contractualisation avec le préfet concernant la capacité de désendettement de la ville, il a été décidé que l'emprunt nécessaire au financement des investissements ne devrait pas dépasser 11 millions d'euros par an pour maintenir des équilibres financiers satisfaisants.

Pour 2019, les projets en cours sont les suivants :

- Réhabilitation partielle du centre de loisirs Rosenberg,
- La construction de la Maison Pour Tous Youri-Gagarine,
- Réhabilitation partielle du Pôle de Services Publics 4000 (ex-CMS),

Les projets courants correspondant à l'entretien et au renouvellement du patrimoine de la collectivité (bâtiments et biens mobiliers amortissables : équipements des structures et équipements informatiques).

## **2) Le financement des investissements**

### **a) Les recettes**

Pour mémoire, le niveau de réalisation des investissements a évolué depuis 2013 de la façon suivante :

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Crédits votés</b> (BP + reports + DM)	33 768 000 €	28 143 000 €	25 111 000 €	38 259 000 €	39 523 042 €	35 648 059 €
<b>Dépenses mandatées</b>	22 047 000 €	17 656 707 €	12 912 314 €	24 958 499 €	25 123 162 €	20 698 131 €
	65,3%	62,7%	51,4%	65,2%	63,6%	58,1%

Pour 2019, le montant du FCTVA prévu est d'environ 3,4 M€.

## **b) L'emprunt**

La situation financière d'une collectivité se mesure notamment par son niveau d'épargne qui permet d'apprécier la capacité de la collectivité à financer les dépenses courantes et obligatoires, à rembourser sa dette tout en continuant à investir. Elle est évaluée principalement au travers de deux ratios :

- Le taux d'épargne mesure la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont donc disponibles pour investir et rembourser la dette. Le seuil d'alerte se situe en-deçà des 7-8%
- La capacité de désendettement représente le nombre d'année théoriques nécessaires à une collectivité pour rembourser sa dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>66 600 172 €</b>	<b>66 380 034 €</b>	<b>81 335 914 €</b>	<b>80 777 691 €</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>60 230 693 €</b>	<b>59 952 893 €</b>	<b>73 614 610 €</b>	<b>74 372 699 €</b>
<b>Remboursement en capital de l'année</b>	<b>-3 233 674 €</b>	<b>-3 836 028 €</b>	<b>-4 603 421 €</b>	<b>-4 939 777 €</b>
<b>Encours net au 31/12</b>	<b>43 483 077 €</b>	<b>47 417 906 €</b>	<b>57 884 411 €</b>	<b>62 829 585 €</b>
<b>Annuité de l'exercice</b>	<b>3 168 604 €</b>	<b>3 902 227 €</b>	<b>4 827 167 €</b>	<b>5 360 492 €</b>
<b>Épargne brute</b>	<b>4 081 054 €</b>	<b>5 481 496 €</b>	<b>6 969 851 €</b>	<b>6 404 992 €</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,80%</b>	<b>8,40%</b>	<b>8,60%</b>	<b>7,80%</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>10,7 ans</b>	<b>8,7 ans</b>	<b>8,3 ans</b>	<b>9,8 ans</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>847 380 €</b>	<b>1 645 468 €</b>	<b>2 366 430 €</b>	<b>1 465 215 €</b>
<b>Épargne nette corrigée</b> (Epargne nette + remboursement EPT*)	<b>1 751 822 €</b>	<b>2 416 321 €</b>	<b>2 996 851 €</b>	<b>1 815 900 €</b>

\* Les remboursements EPT correspondent aux annuités des emprunts contractés par la ville pour construire des équipements qui ont été depuis transférés à Plaine Commune dans le cadre des transferts de compétences. Ce remboursement est dégressif chaque année.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Population légale totale	39 152	40 207	41 035	41 115
	+2,1%	+2,7%	+2,1%	+0,2%
	/habitant	/habitant	/habitant	/habitant
DRF	60 230 693 €	59 952 893 €	73 614 610 €	74 372 699 €
<b>Évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement, en valeur, selon la comptabilité générale :</b>				
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
011	15 537 759 €	14 440 451 € -7,1%	14 369 949 € -0,5%	14 320 292 € -0,3%
012	38 046 421 €	38 833 799 € +2,1%	38 984 186 € +0,4%	40 172 224 € +3,0%
014	0 €	0 €	0 €	0 €
65	5 162 597 €	4 946 812 € -4,2%	18 517 600 € +274,3%	18 451 587 € -0,4%
66	995 512 €	924 998 € -7,1%	909 800 € -1,6%	1 003 700 € +10,3%
67	488 405 €	806 833 € +65,2%	833 075 € +3,3%	424 896 € -49,0%
DRF	60 230 693 €	59 952 893 € -0,5%	73 614 610 € +22,8%	74 372 699 € +1,0%
FCCT			-13 571 847 €	-13 617 669 €
Périmètre constant	60 230 693 €	59 952 893 € -0,5%	60 875 838 € +1,5%	60 755 030 € -0,2%
Épargne brute (RRF - DRF - c/775)	4 081 054 €	5 481 487 €	6 969 851 €	6 404 992 €

### III. Les ressources humaines

En vertu de la loi, les collectivités locales doivent présenter au moins tous les deux ans au comité technique paritaire un rapport sur l'état de la collectivité. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation et des demandes de travail à temps partiel. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat.

Conformément aux engagements pris par le Maire, la collectivité décline annuellement ce rapport pour disposer d'une photographie du personnel communal permettant de dégager les grandes tendances et ainsi adapter sa politique de ressources humaines au service du projet municipal.

#### A. La remise en cause du statut des fonctionnaires

Engagée en 2018, la concertation sur les réformes de la fonction publique doit aboutir à un projet de loi dans le courant du premier semestre 2019. Les principaux objectifs du gouvernement sont au nombre de quatre : rénover les instances de dialogue social, élargir le recours au contrat, renforcer "la rémunération au mérite" et mieux accompagner les évolutions professionnelles. Il indique vouloir ainsi accompagner la transformation de l'action publique en apportant plus de « souplesse » dans la gestion des agents.

##### **Simplification du dialogue social :**

Le gouvernement souhaite réunir les comités techniques (CT) qui donne son avis sur le fonctionnement des services et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), dans une nouvelle instance.

Il veut également réduire le nombre de commissions administratives paritaires (CAP) qui traitent des carrières individuelles et pour « alléger » le processus de mobilité, leur avis ne serait plus obligatoire en cas de mutation ou de promotion.

##### **Recours accru aux contractuels :**

Le gouvernement souhaite favoriser les mobilités entre secteur public et privé et donner plus « de liberté aux employeurs publics pour recruter leurs équipes » en favorisant le recours aux contractuels, qui n'ont pas le statut de fonctionnaire. Il propose ainsi un « contrat de mission » qui prendrait fin une fois terminé le projet pour lequel il a été conclu, dans un délai maximum de six ans. Il concernerait toutes les catégories d'emploi et les trois versants de la fonction publique.

Il a également évoqué élargissement du recours aux contractuels pour les « emplois permanents des catégories B et C ».

### **Rémunération plus individualisée :**

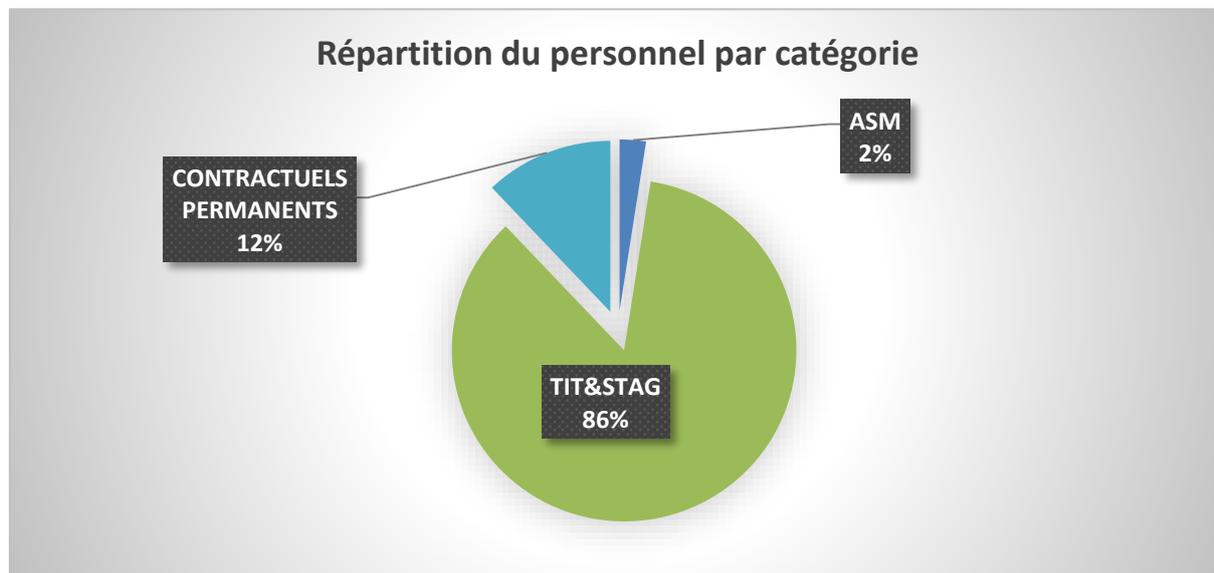
Le gouvernement souhaite également « la généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel ». En 2014, un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), a instauré un complément indemnitaire annuel (CIA) facultatif, « lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir ». A ce stade, il serait envisagé de rendre le CIA obligatoire en instaurant un plafond « à 30 % » et « un plancher à 10 ou 15% » du salaire.

### **Transitions professionnelles et mobilité :**

L'objectif est de favoriser les reconversions d'agents afin d'accompagner les futures transformations de l'action publique », comme la fermeture de services. C'est dans ce cadre que doit être abordée la mise en place de « plans de départs volontaires ».

## **B. Les effectifs**

L'effectif des emplois permanents rémunérés au 31 décembre 2018 s'élève à 771 agents. Ces effectifs sont répartis de la manière suivante :



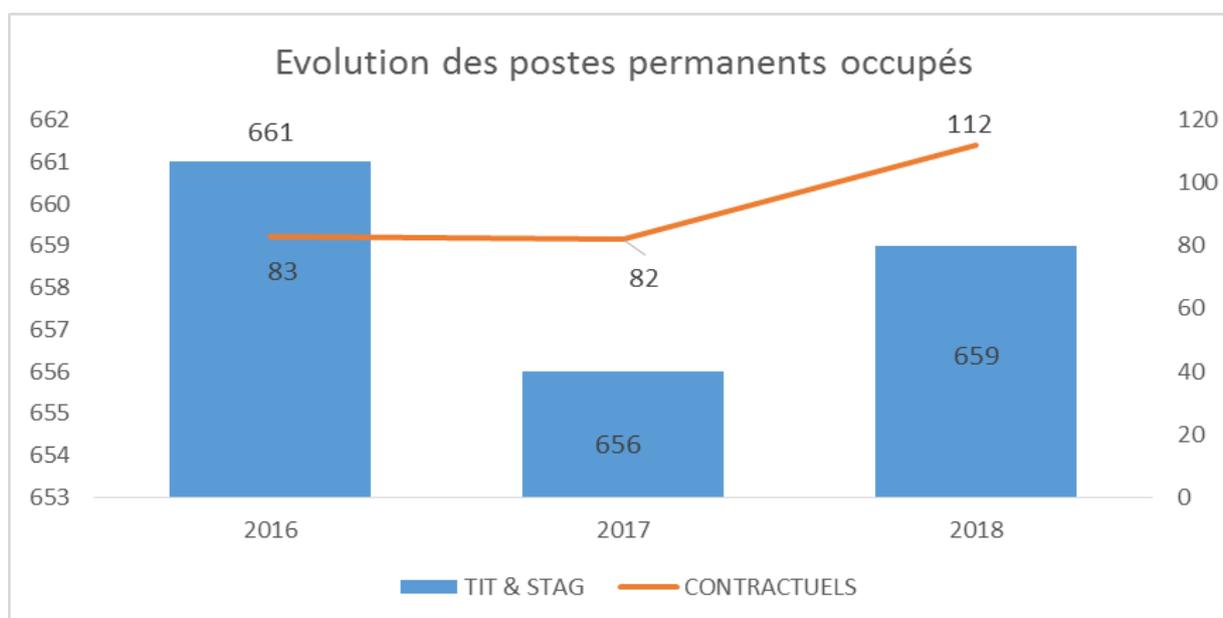
Les effectifs permanents ont augmenté significativement suite aux différents plans de résorption de l'emploi précaire entrepris par la collectivité depuis 2012.

La période 2016-2018, quant à elle, est marquée par la stabilisation des effectifs.

Après une stabilisation des effectifs des contractuels entre de 2016 et 2017, ces derniers ont fortement augmenté en 2018 en raison de nouveaux recrutements réalisés sur des postes de catégories A et B à forte technicité.

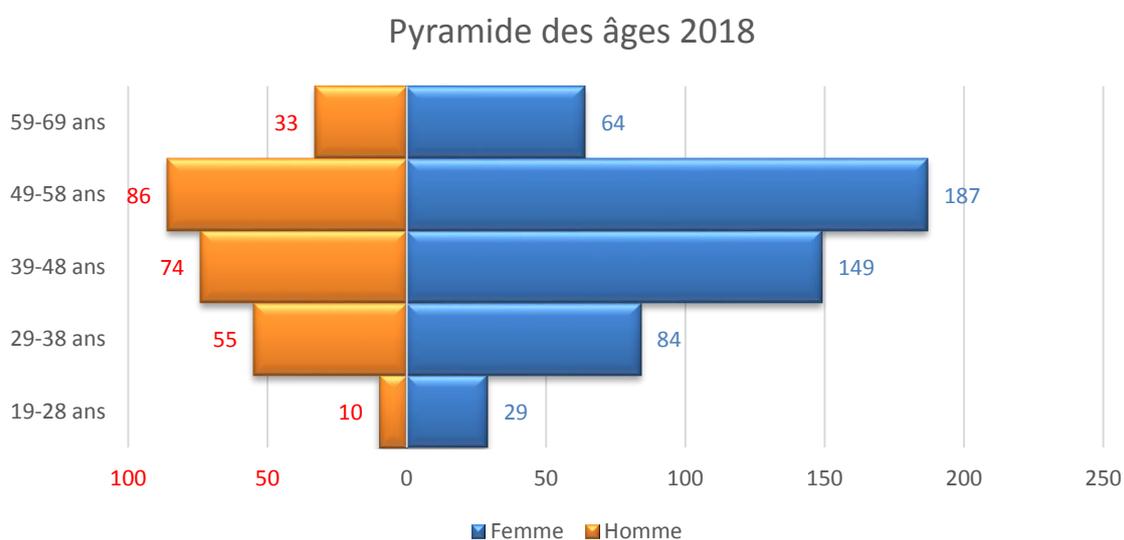
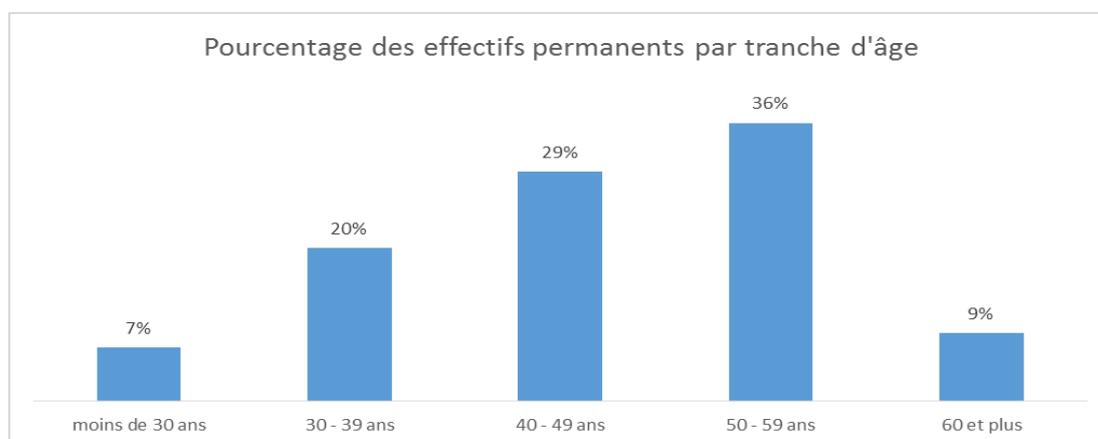
**Evolution des effectifs des emplois permanents rémunérés au 31/12  
entre 2016 et 2018, par catégorie**

		Titulaires et stagiaires	contractuels	Total
2016	A	62	23	85
	B	88	32	120
	C	511	28	539
Total		<b>661</b>	<b>83</b>	<b>744</b>
2017	A	59	27	86
	B	85	32	117
	C	512	23	535
Total		656	82	<b>738</b>
2018	A	54	30	84
	B	85	33	118
	C	520	49	569
Total		<b>659</b>	<b>112</b>	<b>771</b>

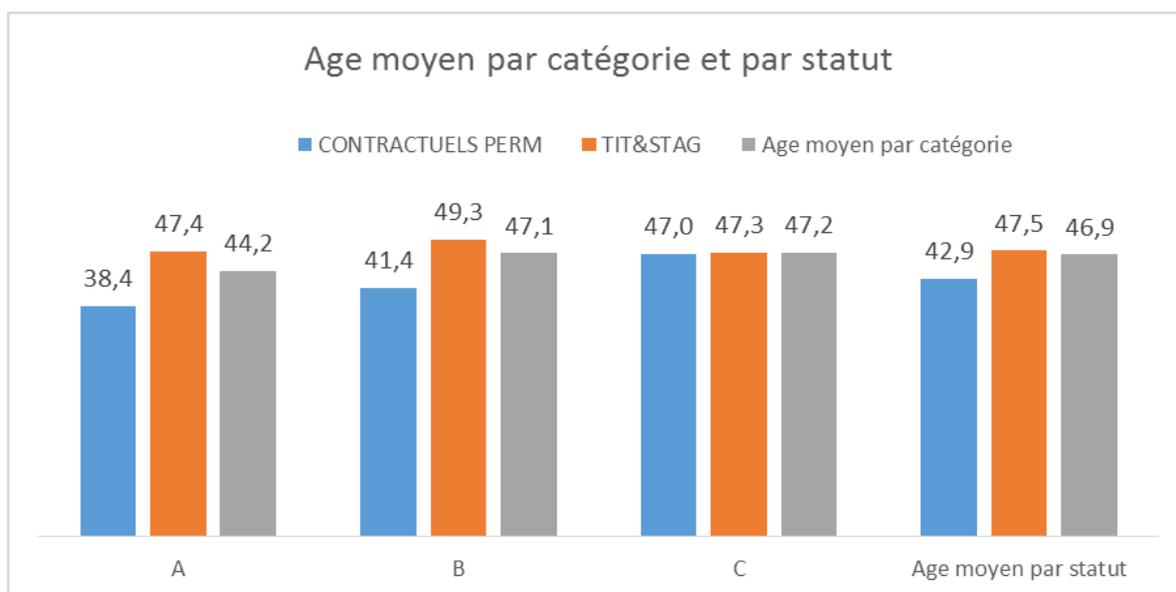


## 1) Une pyramide des âges stabilisée

La pyramide des âges de la collectivité montre que 66% des effectifs permanents sont des femmes. 44% des agents permanents ont plus de 50 ans. Les agents de moins de 30 ans, quant à eux, représentent 7% des effectifs.



L'âge moyen des agents titulaires a augmenté de 42,5 ans (statistique 2009) à 47,5 ans en 2018. L'âge moyen varie selon les catégories et les statuts. En effet, les titulaires de la catégorie A ont en moyenne 9 ans de plus que les contractuels de la même catégorie. Cet écart baisse légèrement dans la catégorie B, et il disparaît complètement dans la catégorie C. L'âge moyen global de la collectivité, toutes catégories confondues, est de 46,9 ans.



**Age moyen par genre et par statut**

	CONTRACTUELS	TIT	Age moyen par genre
FEMMES	42,8	47,5	46,7
HOMMES	43,0	46,6	46,2
Age moyen par statut	42,9	47,2	<b>46,9</b>

Considérant les conditions légales de départ à la retraite actuellement applicables, les années 2017 – 2019 sont marquées par un nombre de départs relativement important comparativement aux années antérieures (environ 60 agents pour la période 2017-2019 et environ 50 agents pour la période 2020 – 2021). Les dispositifs de carrières longues et de retraites pour invalidité participent fortement à cette conjoncture.

Année	Nombre de départs à la retraite
2014	19
2015	18
2016	15
2017	19
2018	13

**2) Un budget maîtrisé**

La masse salariale réalisée en 2018 s'élève à hauteur de 38 334 471€. Le montant du budget primitif voté étant de 39 688 900€, l'économie réalisée sur l'enveloppe des rémunérations et des charges patronales est de 1 354 429€.

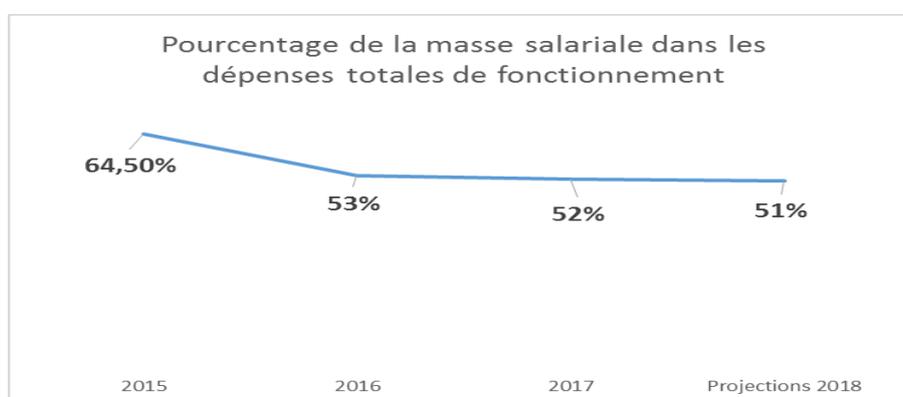
Cette situation exceptionnelle s'explique principalement par :

- des vacances de postes en raison de difficultés de recrutement comme pour les postes de chargé des instances municipales, chargé des affaires juridiques, policiers municipaux ... (1 100 000€)

- une gestion rigoureuse des emplois non permanents (vacations, remplacements, maladie et emplois saisonniers) couplée à la baisse de fréquentation des équipements municipaux notamment les centres de loisirs, le centre de santé... (254 000 €),

Chapitre 012	BP 2018	Réalisé 2018	Taux de réalisation	Solde 2018
CHAPITRE 012 - REMUNERATIONS ET CHARGES	39 688 900 €	38 334 471 €	96,6%	1 354 429 €
CHAPITRE 012 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	758 000 €	739 540 €	97,6%	18 460 €
<b>Total du chapitre 012</b>	<b>40 446 900 €</b>	<b>39 074 011 €</b>	<b>96,6%</b>	<b>1 372 889 €</b>

Ainsi, en 2018, les dépenses de personnel représenteraient environ 51% du total des dépenses réelles de fonctionnement en raison de l'impact de la création de la Métropole du Grand Paris sur le budget de la ville.



En 2018, les montants des rémunérations et des charges réalisées sont réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montants réalisés en 2018
Traitement de base	22 652 893 €
Régime indemnitaire	3 091 100 €
NBI, SFT, indemnité de résidence	1 215 601 €
Prestations familiales directes	45 600 €
Charges sociales - CAISSE DE RETRAITE	5 050 600 €
Charges sociales - URSSAF	4 860 371 €
Autres charges sociales	103 665 €
Cotisations formation du personnel (CNFPT)	320 400 €
Cotisations ASSEDIC	308 700 €
Allocations de perte d'emploi versées	256 033 €
Cotisations versées au FNAL	106 708 €
Personnel extérieur (enseignants)	270 000 €
Personnel extérieur (Plaine commune)	41 000 €
Charges sociales - AUTRES ORGANISMES	11 800 €
<b>Total</b>	<b>38 334 471 €</b>

En 2019, les rémunérations et charges projetées sont réparties comme suit :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montants projetés en 2018</b>
Traitement de base	22 698 346 €
Régime indemnitaire	3 117 100 €
NBI, SFT, indemnité de résidence	1 230 601 €
Prestations familiales directes	50 182 €
Charges sociales - CAISSE DE RETRAITE	5 080 600 €
Charges sociales - URSSAF	4 873 371 €
Autres charges sociales	103 665 €
Cotisations formation du personnel (CNFPT)	323 747 €
Cotisations Assedic	311 782 €
Allocations de perte d'emploi versées	256 033 €
Cotisations versées au FNAL	106 708 €
Personnel extérieur (enseignants)	266 265 €
Personnel extérieur (Plaine commune)	41 000 €
Charges sociales - AUTRES ORGANISMES	13 600 €
<b>Total</b>	<b>38 473 000 €</b>

### **3) Les dépenses prévisionnelles 2019**

Les marges de manœuvre des collectivités locales sont contraintes car les dépenses de personnel augmentent mécaniquement chaque année du fait :

- du glissement vieillesse technicité (GVT)
- les mesures prises par l'Etat et les autres partenaires de la collectivité concernant les transferts de charges, les salaires, les normes, les coûts (notamment la revalorisation du SMIC de 1,5% au 1er janvier 2019 et la mise en œuvre du PPCR).

Premier poste de dépenses de la collectivité en 2019, les dépenses de personnel restent un des principaux leviers pour agir en masse sur le volume des dépenses de fonctionnement car depuis 2014, les efforts consentis se sont majoritairement concentrés sur la maîtrise des autres dépenses de fonctionnement.

Dès lors, le cadrage budgétaire 2019 prévoit une hausse des dépenses de personnel de 0,2% par rapport au budget primitif de 2018. Cet objectif peut être atteint en continuant à : réorganiser les services et développer les mutualisations dans le cadre d'une gestion prospective des compétences et des effectifs.

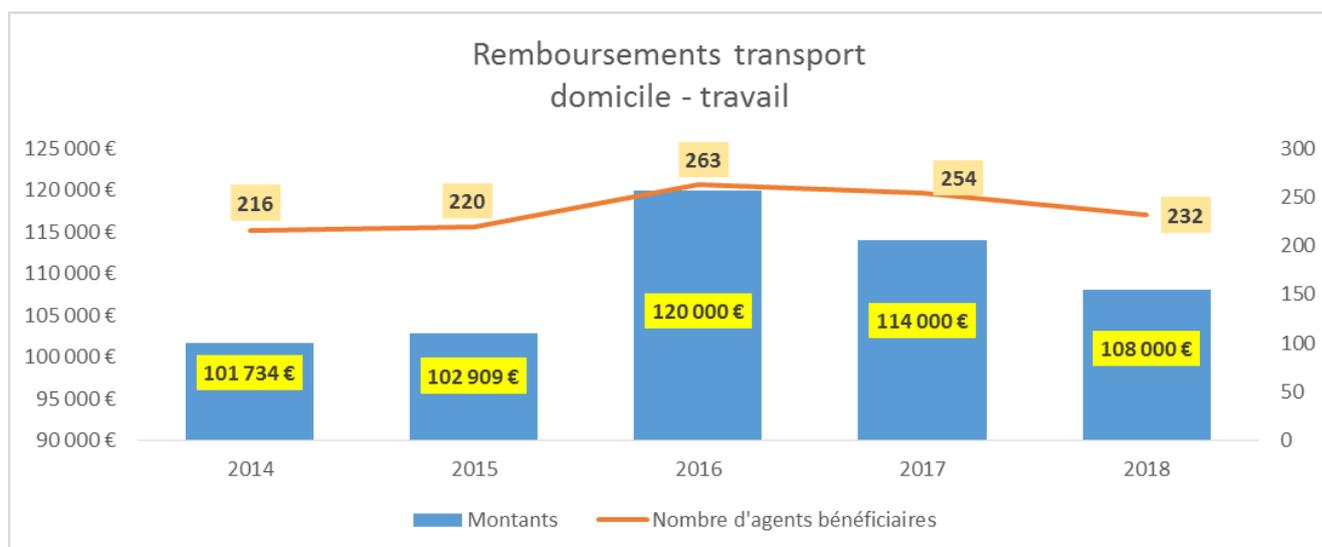
Par ailleurs, la ville poursuit les actions de lutte contre l'absentéisme, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par la mise en œuvre du plan pluriannuel de formation (2017 –2020) et met en place un accompagnement plus qualitatif des agents en situation de reclassement.

### **C. Les avantages en nature**

La politique des ressources humaines de la ville se caractérise par un certain nombre d'avantages en nature.

#### **1) Les frais de transport**

Les remboursements de frais de transport ont ainsi fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 15 décembre 2016. Le nombre d'agents bénéficiant d'une prise en charge domicile / travail au titre des transports en commun est en progression continue entre 2014 et 2018 :



## 2) La protection sociale du personnel

Depuis 2013, la ville, en sa qualité d'employeur, participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents. La participation ne concerne que les mutuelles labélisées.

Année	Prévoyance		Santé	
	Bénéficiaires (moyenne mensuelle)	Montant	Bénéficiaires (moyenne mensuelle)	Montant
2014	144	18 722 €	240	79 050 €
2015	186	23 581 €	286	92 843 €
2016	219	26 620 €	322	96 190 €
2017	261	29 226 €	369	112 933 €
2018	261	30 853 €	372	114 948 €

## 3) L'aide au CASC et aux organisations syndicales

En 2018, une subvention de 280 000€ a été versée par la commune au CASC pour le financement d'actions sociales et culturelles à destination du personnel communal. Cette subvention représente 1% de la masse salariale des emplois permanents de la collectivité.

La collectivité met aussi à disposition du CASC l'équivalent de 2,5 ETP.

Enfin, trois agents communaux bénéficient d'une décharge syndicale équivalente à un temps plein.

### D. Le temps de travail

Le temps de travail minimal des agents est de 35 heures hebdomadaires, conformément à la délibération n°16 du 20 décembre 2001 confirmant la durée du temps de travail des agents municipaux et au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Cette durée du temps de travail est réaffirmée à travers la délibération n°24 du 14 décembre 2006 portant adoption du règlement général de l'aménagement du temps de travail, et notamment le Chapitre 2 de ce règlement.

# Conclusion



Le budget 2019 doit permettre à la ville de mettre en œuvre les orientations présentées ci-avant tout en maîtrisant sa situation financière afin d'accompagner les perspectives de développement à notre portée. Les projets importants qu'elle mène dans l'intérêt des courneuviens appellent un maintien voire un renforcement du service public pour répondre aux besoins nouveaux qui émergent.

La ville doit agir avec la population pour imaginer, innover et obtenir des alternatives aux contraintes budgétaires imposées. Dans le même temps, cela suppose de poursuivre les efforts pour la recherche systématique de subventions auprès de l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, CAF, ANRU, FSE...) ainsi que de toutes les possibilités de recettes nouvelles, la mise en œuvre de nouvelles mutualisations et de partenariats, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une évaluation systématique des politiques publiques, ainsi que la maîtrise de la masse salariale.

# Annexe

## Rapport sur l'égalité femmes - hommes

### I. Orientations et actions de la collectivité pour promouvoir l'égalité femmes-hommes

#### A. Contexte, règlement européen et national exigeant la mise en œuvre de cette égalité

Rémunérations, accès à l'emploi, violences, précarité, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques : entre les femmes et les hommes, la liste des inégalités est encore longue malgré les avancées de ces dernières années.

Toute inégalité a une origine. Celle entre les femmes et les hommes existe depuis très longtemps et perdurent dans tous les domaines de la société, dans les quatre coins du monde.

Malheureusement c'est une inégalité difficile à contrer puisqu'intégrée dans les mentalités masculines et quelques féminines. Cette citation de Pythagore en est une représentation: « Il y a un principe bon qui a créé l'ordre, la lumière, et l'homme et un principe mauvais qui a créé le chaos, les ténèbres et les femmes ».

En 1804 dans le Code Civil de Napoléon, les femmes sont classées dans la même catégorie que les criminels, les malades mentaux et les enfants.

Inutile de dire que la relégation sociale des femmes s'accompagnent d'une confiscation de tous leurs droits élémentaires confortant la domination des hommes et la subordination des femmes.

La croyance qu'un sexe ou qu'un genre serait intrinsèquement supérieur à l'autre rationalise les formes du sexisme les plus extrêmes à savoir les actes de violences sexistes et/ou sexuelles.

Des différences biologiques entre les femmes et les hommes, d'avoir inventé que, sur un fait de nature, plus de la moitié de la population du monde est exclue, fais du sexisme la matrice de toutes les inégalités.

Le combat pour les droits des femmes est donc fondamental car il entraîne avec lui tous les autres combats car son essence est la revendication qu'aucune différence de traitement n'est acceptable sur la simple base d'une différence physique.

Aujourd'hui, la question des inégalités entre les femmes et les hommes est centrale dans notre société.

Ce principe est devenu une obligation réglementaire.

Pour rappel, première loi globale et texte de mobilisation, la loi du 4 août 2014 « sur l'égalité réelle des femmes et des hommes» vise à mettre en œuvre, selon son article 1, "une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ».

Prétendu être la grande cause du quinquennat, ce principe mobilise aujourd'hui timidement l'ensemble du Gouvernement.

D'après le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, le budget consacré au ministère des Droits des femmes dans le cadre du programme "Égalité entre les femmes et les hommes" s'élevait à 27 millions d'euros en 2017" soit 0,0066% du budget général, quand le coût estimé uniquement consacré au volet de lutte contre les violences à l'égard des femmes s'élève à 2.5 milliards d'euros par an.

Si l'État ne joue pas son rôle, à savoir incarner et faire vivre la politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes, il n'en reste que les collectivités locales doivent prendre leurs responsabilités.

Leurs rôles d'opérationnalisation ont été précisés par l'article 23 de la charte des droits fondamentaux sur l'égalité femme-homme de l'Union Européenne, mais aussi par la circulaire du 23 août 2012 relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, rappelant que cette égalité « peine à devenir une réalité de notre vie politique, administrative, sociale et économique. Elle doit désormais devenir une évidence, prise en compte par l'ensemble des acteurs publics et privés et traduite de manière concrète pour les citoyens ».

Pour que la représentation des femmes change. Pour que d'autres relations humaines existent entre les femmes et les hommes, la ville de La Courneuve s'est engagée à agir et impulser des politiques publiques afin de corriger ces inégalités à l'échelle locale et lutter contre la violence.

Cet engagement se conforme et s'harmonise avec une nouvelle vague de revendications force est de constater que nous traversons actuellement un moment important dans l'histoire des droits des femmes en France mais aussi dans le monde entier avec notamment le mouvement #metoo.

La libération de la parole des femmes qui s'opère actuellement sur les réseaux sociaux pour dénoncer les violences sexuelles coïncide avec le renouveau d'un mouvement qui pourrait apparaître comme plus fort que jamais.

A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre de 2018, près de 50 000 personnes ont défilé en France et des millions dans 92 pays. Une mobilisation inédite par son ampleur qui malgré cela, a reçu un faible écho médiatique, voire quasi inexistant.

Cette libération de la parole autour des violences ne sort pas de nulle part. Elle s'ancre dans un mouvement profond qui secoue la France depuis près de 150 ans.

Mais ce vif débat public risque de nous bercer dans un faux sentiment d'accomplissement.

### **Les chiffres parlent d'eux-mêmes :**

- Selon l'INSEE, pour toutes catégories socio-professionnelles les femmes en 2018 gagnaient 24 % de moins que les hommes, hors qu'en 2016 l'écart était de 19,2% ;
- La proportion de Mairessest stagne à 16% ces quatre dernières années ;
- La répartition du temps domestique et parental hebdomadaire est de 17h chez les hommes et de 32h chez les femmes (INSEE, 2017) ;
- Selon le rapport annuel de l'observatoire de la délinquance et des réponses pénales de 2018 : sur 85 424 dépôts de plainte pour violences physiques de la part de leur conjoint-e ou ex-conjoint-e dans une brigade de gendarmerie ou un service de police, près de 9 victimes sur 10 sont des femmes ;  
Sur 138 homicides répertoriés au sein du couple, 109 ont été opérés à l'encontre de femmes ;
- Dernièrement, un rapport de législation comparée sur huit pays pointe le risque d'un retour en arrière sur l'IVG, y compris en France ;

### **Réalité Courneuvienne :**

- Les femmes représentent 48,1% de la population à La Courneuve ;
- Sur les 23,5% de famille monoparentale (parmi l'ensemble des familles, soit 14,7% parmi l'ensemble des ménages) 84,8% sont des femmes seules avec leurs enfants ;
- Sur la part des femmes actives ayant un emploi, 21,9% sont en temps partiel. Les femmes de moins de 25 ans sont les plus touchées : elles sont près de 50% à travailler à temps partiel, loin devant les autres femmes actives en emploi ;
- Les femmes représentent 47,7% des allocataires du RSA ;
- Selon le rapport de l'intervenante sociale au commissariat de la ville, sur 172 cas de femmes victimes de violences, seulement un quart aboutissent à un dépôt de plainte ;

Pour mieux travailler, mieux s'investir pour l'égalité femmes-hommes, il est donc nécessaire de se référer à une réalité mesurable à travers des données chiffrées, des données sexuées.

Pour évaluer collectivement l'investissement et la forme que prennent concrètement nos actions pour l'égalité femmes-hommes.

Par ses études sociodémographiques, faire une analyse et susciter la réflexion collective autour des besoins afin d'enfin parvenir à une égalité réelle.

## **B. Les grands axes de la politique municipale**

Pour faire évoluer les mentalités et les comportements, la loi reste un levier. Ce constat est particulièrement flagrant dans le domaine de l'égalité femmes-hommes. Sans contrainte : peu ou pas d'avancées.

Avec la loi du 4 août 2014, les collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s doivent désormais constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport est avant tout une vraie opportunité pour les collectivités. Elles pourront ainsi chaque année diagnostiquer et analyser leurs faiblesses et leurs forces dans ce domaine. Évaluer ses politiques en matière d'égalité femmes-hommes est non seulement efficace mais indispensable.

A travers sa délégation, sa mission droits des femmes et l'ensemble des directions de la ville, La Courneuve promeut une approche intégrée, transversale de l'égalité femmes-hommes.

Définir des axes de travail, c'est mesurer l'importance de la prise en compte du genre dans les politiques publiques et de mettre à jour l'impact différencié que celles-ci peuvent avoir sur le quotidien des citoyen-n-e-s.

De ce fait, la ville s'est engagée à :

### **Axe 1 : Connaître et analyser la réalité pour construire des politiques plus égalitaires et plus efficaces**

Actions :

- Mise en place de statistiques sexuées dans les bilans couplée d'un travail de recensement sur la situation du personnel communal mais aussi à l'échelle de toute la collectivité.

### **Axe 2 : S'attaquer aux formatages des rôles masculins et féminins, à la transmission des stéréotypes.**

Actions :

- Suppression de tout patronyme qui préjuge les femmes des documents officielle de la ville.
- Mise en place d'un dispositif de prévention des comportements sexistes dans les établissements scolaires « Jeunes contre le sexisme » portée par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.
- Mise en place de journées de formation auprès des services, acteur-ice-s de terrains éducatifs et structures en contact avec les publics féminins fragilisés reposant sur un volet pédagogique en matière d'égalité femmes-hommes/ filles-garçons (il s'agit ici de sensibiliser au rapport femmes-hommes non stéréotypés, à l'égalité professionnelle, à la lutte contre le harcèlement et structurer une pédagogie sur l'éducation non différencié), puis un autre volet sur le traitement des situations de violences sexuelles et sexistes avec la mise en place de dispositifs de signalement et de traitement des violences sur le lieu de travail et sanction des auteurs.
- Création d'outil didactique et populaire pour largement sensibiliser (dépliants violences conjugales imagés et traduit en plusieurs langues, affiche informative pour accompagner et orienter les victimes de violences conjugale).
- Mise en place de rencontre-débats avec des professionnels, partenaires associatifs, universitaires, chercheurs, politiques et personnalités sur les questions d'égalité et des droits des femmes en particulier des publics féminins fragilisés, étrangères, retraités et sur les violences intrafamiliales.

- Spectacles de sensibilisation, théâtre forum sur les questions d'égalité femmes-hommes de rapport filles/garçons, de mixité, de discriminations liées au genre.
- Promouvoir le sport au féminin en réalisant des diagnostics sexués sur les fréquentations des femmes et des jeunes filles dans les clubs et les équipements sportifs de la ville. Travailler avec les associations sportives pour apporter des réponses adaptées (parcours sportif, personnalisé, adapté, sécurisation (parkings), garde d'enfant et qualité des espaces de pratiques, les formations des éducateurs-trices, la flexibilité des pratiques multi activité, proposition d'un débat public sport au féminin...). Dans le cadre de la coupe du monde de football féminin qui aura lieu en France cette année, une réflexion de projets est en cours en partenariat avec les associations sportives féminines de la ville.

### **Axe 3 : Agir contre les violences envers les femmes**

Actions:

- Mise en place de « Bons Taxis » d'urgence dans le commissariat de la ville afin de faciliter le déplacement des femmes victimes de violences vers les Unités Médico Juridique.
- Mise à l'abri des femmes victimes de violences par le renouvellement de la convention « Un toit pour elle » : dispositif en partenariat avec l'Observatoire départemental des violences envers les femmes visant à fluidifier l'hébergement spécialisé des femmes victimes de violences et leur famille. Gestion d'un dispositif de trois appartements relais au sein du territoire afin de faciliter et d'accompagner les femmes victimes de violences et leurs familles vers leur autonomie et leur mise en sécurité. Un travail est effectué pour élargir à cinq appartements.
- Animation d'un réseau contre les violences à l'égard des femmes rassemblant tous les acteur-ice-s de la ville travaillant sur cette thématique afin de partager nos connaissances, faire remonter les problématiques et mener des actions en conséquences afin de répondre efficacement aux besoins des femmes victimes de violences.
- Travail de sensibilisation contre le phénomène de pré et/ou prostitution juvénile
- Former la police municipale à l'accueil des femmes victimes de violences.
- Encourager l'expression de leur parole notamment en les proposant des lieux de rencontres sororales (les Maisons Pour Tous).

### **Axe 4 : Faciliter l'accès aux droits des femmes, les informer de leurs droits, les accompagner, leur favoriser l'égalité d'accès aux droits sociaux, aux biens et services**

Actions :

- Soutenir et travailler en partenariat avec les structures de la ville accueillant un public majoritairement de femmes spécifiquement les femmes victimes afin d'en favoriser leur expression dans la vie sociale, économique et démocratique et ainsi faire valoir leurs droits.

### **Axe 5 : Constituer des réseaux et participer à des groupes de travail locaux, départementaux ou autres pour conforter la mise en œuvre concrète de la politique d'égalité**

Actions :

- Concrétiser et coordonner des partenariats avec les services de la ville, les acteur-ice-s socio-économiques et les réseaux associatifs notamment via l'animation du comité de promotion des droits des femmes ;

## **Axe 6. : Tenir des initiatives phares de sensibilisation**

Actions :

- Rencontre de sensibilisation autour des journées phares internationales en matière des droits des femmes ; journée du 8 mars (lutte pour les droits des femmes) et du 25 novembre (lutte contre les violences à l'égard des femmes),

## **Axe 7 : Agir pour ouvrir l'accès à des métiers à dominante masculine, prendre conscience des attitudes liées aux préjugés**

Actions :

- Promouvoir la réussite féminine notamment dans les secteurs non et/ou très peu féminisés, par la mise en place d'une journée de sensibilisation et d'orientation sur les filières et métiers techniques et scientifiques.
- Participation des établissements scolaires de la ville et les associations de la ville aux rencontres annuelles « Savante Banlieue » organisées par Plaine Commune.

## **Axe 8 : Rendre visible les femmes dans l'espace public**

Actions :

- Participer à changer la perception sociale des femmes dans les espaces publics en les rendant plus visibles nomination des nouvelles infrastructures et rues de la ville avec des noms de personnalités féminines.
- Mise en place d'actions ponctuelles d'appropriation d'espaces majoritairement occupés par un public masculin.
- Proposition de marches exploratoires.
- Réflexions sur l'aménagement d'infrastructure pour favoriser l'appropriation de l'espace par les femmes et des filles (ex : cours de récré inclusive,...).
- Elaborer des rencontres/débats autour du harcèlement sexiste dans l'espace public (rue et dans les transports).

## **Autres axes de travail possible : Agir pour mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité ainsi que l'articulation des vies professionnelles et personnelles:**

Actions :

- Sensibiliser et agir pour faire reconnaître la coparentalité (création d'indicateurs de mesures,..)
- Etudier de nouvelles formes d'organisation du travail au bénéfice de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail : favoriser le télétravail, aménager des horaires (exemple des réunions plus tôt, pas le mercredi, horaires atypiques en journée et plus le soir).
- Favoriser l'accès à une place en crèche pour les enfants de moins de 3 ans.
- Exclure les congés maladie pendant la grossesse.
- Revaloriser l'allocation « frais accueil jeune enfant » pour faciliter les modes de gardes.

## II. Egalité entre les femmes et les hommes au sein du personnel communal

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes, vise à combattre les inégalités entre femmes et hommes dans les sphères privées, professionnelle et publique.

Pour autant, l'égalité entre personnes de sexe différent reste, dans les faits, un processus inachevé malgré les déclarations d'intentions, tel le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 proclamant que *"la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme"* (art.3).

Le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013, a permis d'introduire les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 prescrivant aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport constitue un outil que chaque employeur public local doit pouvoir s'approprier, afin de disposer d'un diagnostic partagé des possibles inégalités entre femmes et hommes dans sa collectivité ou son établissement, en vue de pouvoir mobiliser, puis de corriger ces discriminations, bien souvent larvées, et d'agir donc sur le réel.

A cet effet, le protocole d'accord prévoit la mise en œuvre de mesures organisées en quatre axes :

- le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;
- l'égalité dans les parcours professionnels et les rémunérations;
- une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle;
- la prévention des violences et harcèlements sur le lieu de travail.

L'enjeu est de taille pour la fonction publique tant par le champ du personnel concerné (premier employeur de France avec 20 % des actifs, le secteur public compte plus de 60 % de femmes) que par l'exemplarité qui lui est dévolue et les impacts que produisent les discriminations sur la motivation au travail, l'absentéisme, les représentations données au public y compris sur la valorisation de soi dans son environnement professionnel.

C'est pourquoi, au sein du plan d'actions du projet d'administration, les questions relatives à la transversalité de projets nécessitant une approche de plus en plus globale et participative, à la coopération, au sens de l'action publique portée par des agent-e-s acteur-ice-s de leur citoyenneté au travail, au respect du cadre et du statut sont mises en dynamique. Ces valeurs se conjuguent, dans un dialogue social ambitieux, à l'accompagnement des problématiques sur l'environnement personnel et le bien-être, afin d'établir des passerelles entre les différents champs d'intervention des acteur-ice-s de la santé et du mieux-être au travail (assistante sociale, psychologue du travail, conseiller de prévention...).

Si le déploiement de ces ressources favorise le maintien dans l'emploi et participe à l'égalité professionnelle femmes / hommes, la collectivité ne peut se substituer aux manques de moyens de l'Etat. Elle agit cependant solidairement pour en limiter les impacts auprès d'agent-e-s, principalement féminins, dans leur carrière comme dans leur vie privée.

Le bilan social constitue une photographie du personnel communal, pour disposer d'une visibilité sur les grandes tendances et ainsi mieux projeter la politique des ressources humaines souhaitée par les élus. C'est de ce dernier que les données sexuées sont extraites.

## Les grandes tendances sexuées du bilan social au 31 décembre 2018

Cet état des effectifs régulier permet de disposer d'un suivi sans discontinuité des évolutions en matière d'égalité professionnelle femmes hommes. En voici quelques extraits significatifs.

### Sur les effectifs

#### Evolution des effectifs permanents

Catégories	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014/2018
A	76	79	87	85	86	84	6,3%
B	114	117	122	120	117	118	0,9%
C	563	552	551	572	565	569	3,1%
<b>Total des postes permanents occupés</b>	<b>753</b>	<b>748</b>	<b>760</b>	<b>777</b>	<b>768</b>	<b>771</b>	<b>3,1%</b>
Postes inoccupés	2	66	62	54	70	67	1,5%
<b>Total des postes permanents ouverts</b>	<b>755</b>	<b>814</b>	<b>822</b>	<b>831</b>	<b>838</b>	<b>838</b>	<b>2,9%</b>

Concernant la répartition des postes occupés par sexe, l'analyse du tableau des effectifs nous révèle une part prépondérante des agents féminins dans toutes les catégories.

#### Répartition des emplois permanents par sexe et par catégorie

Catégorie A	F	H	Total	% des femmes	% des hommes
2014	41	38	79	51,90%	48,10%
2015	42	46	88	47,73%	52,27%
2016	42	43	85	49,41%	50,59%
2017	47	39	86	54,65%	45,35%
2018	45	39	84	53,57%	46,43%
<b>Moyenne sur les 5 ans</b>	<b>43,4</b>	<b>41</b>	<b>84,4</b>	<b>51,45%</b>	<b>48,54%</b>

Catégorie B	F	H	Total	% des femmes	% des hommes
2014	60	56	116	51,72%	48,28%
2015	64	57	121	52,89%	47,11%
2016	68	52	120	56,67%	43,33%
2017	64	53	117	54,70%	45,30%
2018	67	51	118	56,78%	43,22%
<b>Moyenne sur les 5 ans</b>	<b>64,6</b>	<b>53,8</b>	<b>118,4</b>	<b>54,55%</b>	<b>45,44%</b>

Catégorie C	F	H	Total	% des femmes	% des hommes
2014	409	193	602	67,94%	32,06%
2015	412	176	588	70,07%	29,93%
2016	406	180	586	69,28%	30,72%
2017	400	174	574	69,69%	30,31%
2018	398	171	569	69,95%	30,05%
<b>Moyenne sur les 5 ans</b>	<b>405</b>	<b>178,8</b>	<b>583,8</b>	<b>69,38%</b>	<b>30,61%</b>

La part des femmes occupant un poste de catégorie A reste stable en moyenne sur les cinq dernières années. Elles représentent 51,45% des effectifs sur emploi permanent. Quant à la catégorie B, cette représentativité s'est significativement améliorée durant les cinq dernières années, en passant de 51,72% à 56,78% des emplois permanents. La catégorie C reste très surreprésentée par les femmes environ 70%.

La Ville favorise les recrutements des agent-e-s statutaires et veille à la mixité femme / homme, à tous les niveaux de responsabilité, en fonction des compétences et des candidatures disponibles. Au sein, de la Direction Générale, en 2019, la ville dispose d'un directeur général des services homme, de 3 directrices générales adjointes femmes, d'1 DGA homme, d'1 DST homme. Sur les 19 responsables de service en poste en 2018, 9 sont des femmes.

### Nombre de mises au stage et de titularisation en 2017 et 2018

Motif	Cadre d'emploi	2017		2018		Total
		F	H	F	H	
Première titularisation dans la FPT	Adjoint administratifs territoriaux			1		1
	Adjoint techniques territoriaux	8	2	10	4	24
	Adjoint territoriaux d'animation			1		1
	Agents ter.spécialis. écoles maternelles			3		3
	Animateurs territoriaux	1				1
	Attachés Territoriaux				2	2
	Auxiliaires de soins territoriaux	1				1
	Opérateurs ter. activités physiq.&sport.			1		1
	Techniciens territoriaux				1	1
Total général		10	2	16	7	35

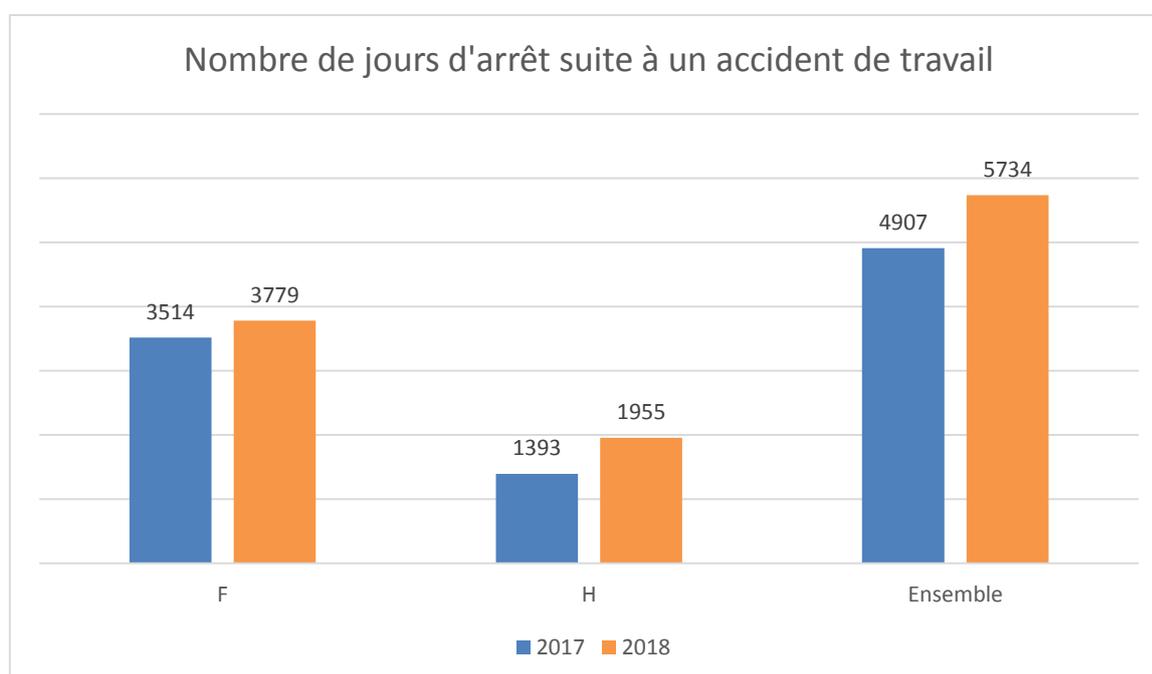
Motif	Cadre d'emploi	2017		2018		Total
		F	H	F	H	
Première mise en stage dans FPT	Adjoint administratifs territoriaux	1				1
	Adjoint techniques territoriaux	3	3	7		13
	Adjoint territoriaux d'animation	1			1	2
	Agents ter.spécialis. écoles maternelles					0
	Animateurs territoriaux			1	1	2
	Attachés Territoriaux				1	1
	Opérateurs ter. activités physiq.&sport.	1				1
	Techniciens territoriaux			1		1
	Total général		6	3	9	3

En 2017 et 2018, la titularisation suite à un stage concerne 35 agents, dont 26 femmes et 9 hommes. 31 agents titularisés appartiennent à des cadres d'emplois de la catégorie C, 3 agent-e-s appartiennent à la catégorie B et 1 agent-e à la catégorie A. Quant aux mises au stage, elles ont concerné 21 agent-e-s, dont 15 femmes et 6 hommes : 17 appartiennent à la catégorie C, 3 agent-e-s de catégorie B et un agent-e de la catégorie A.

## Sur les accidents de travail

### Nombre d'accidents de travail imputables au service

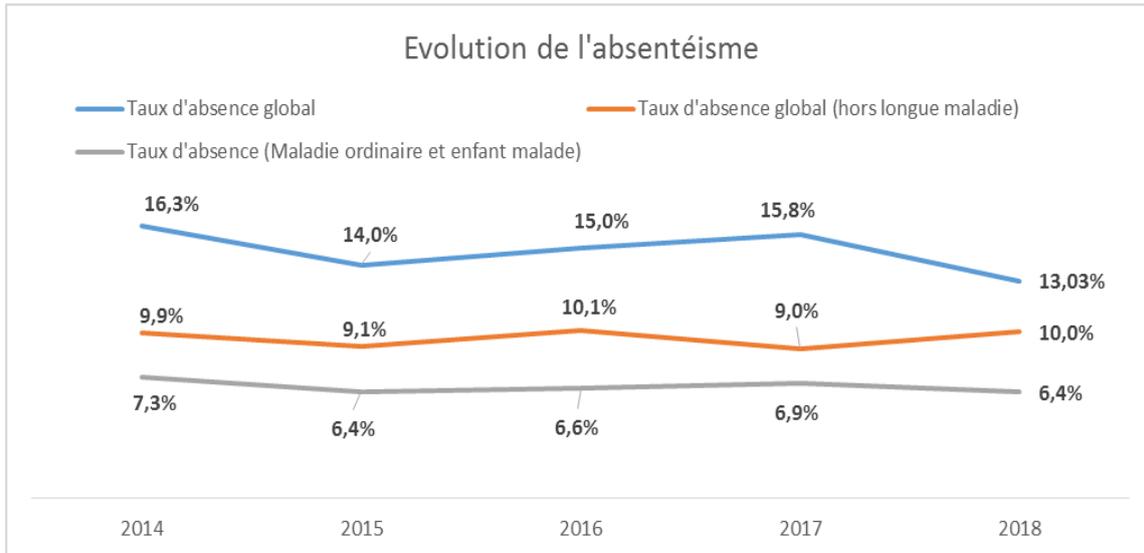
	2016		2017		2018	
	Service	Trajet	Service	Trajet	Service	Trajet
Femmes	51	21	51	6	27	20
Hommes	14	6	20	2	15	04
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>27</b>	<b>71</b>	<b>8</b>	<b>52</b>	<b>24</b>



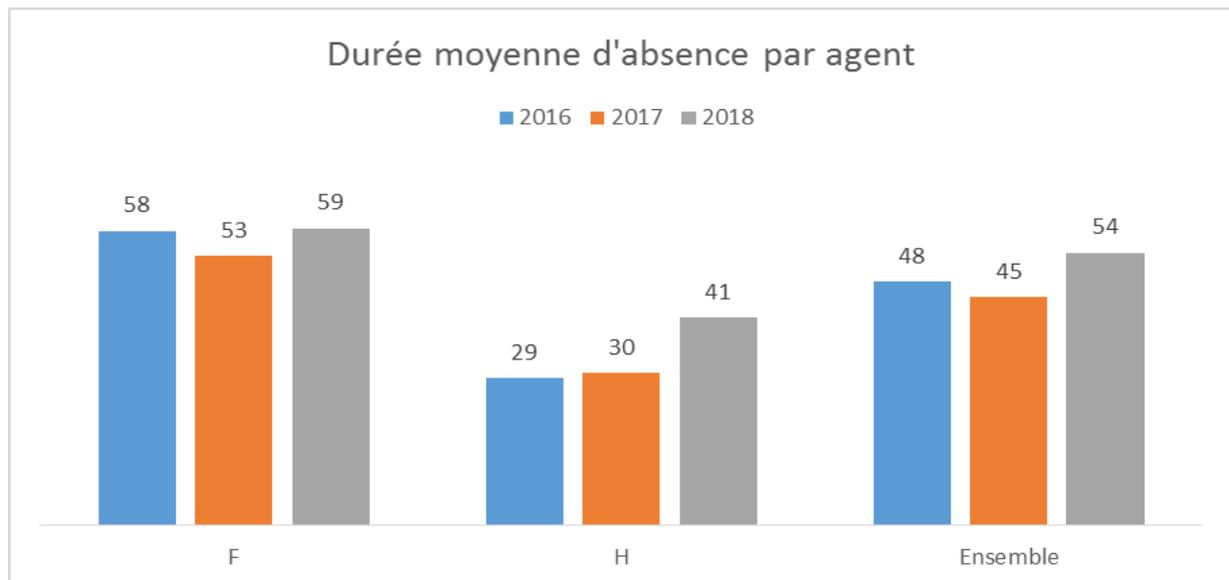
Le nombre d'accidents déclarés imputables au service a baissé légèrement en 2017 (79 accidents déclarés en 2017, 92 en 2016 et 90 en 2015).

Cette tendance à la baisse de la fréquence des accidents de travail s'accompagne d'une hausse de la gravité et de la durée des arrêts liés aux accidents de travail. En effet, le nombre de jours d'arrêt suite à un accident de travail (service et trajet confondus) a augmenté de 16% en 2018 par rapport à 2017. Cette hausse de la gravité des accidents de travail touche principalement les hommes (+40%) que les femmes (+7,5%).

## Sur l'absentéisme



L'année 2018 enregistre le taux d'absence global le plus bas depuis 2015. Quant à l'absentéisme lié à la maladie ordinaire, il enregistre une légère baisse par rapport à 2017.



Concernant la durée moyenne d'absence par agent, elle suit généralement la tendance du taux d'absence de la collectivité. Or, en 2018 cette règle n'avait pas été respectée. En effet, en 2018 la durée moyenne d'absence a augmenté chez les femmes de 53 à 59 jours et chez les hommes de 30 à 41 jours. Cette situation exceptionnelle s'explique par un taux de concentration élevé en 2018 notamment chez les hommes. L'effectif d'agent-e-s absent-e-s en 2018 est plus faible.

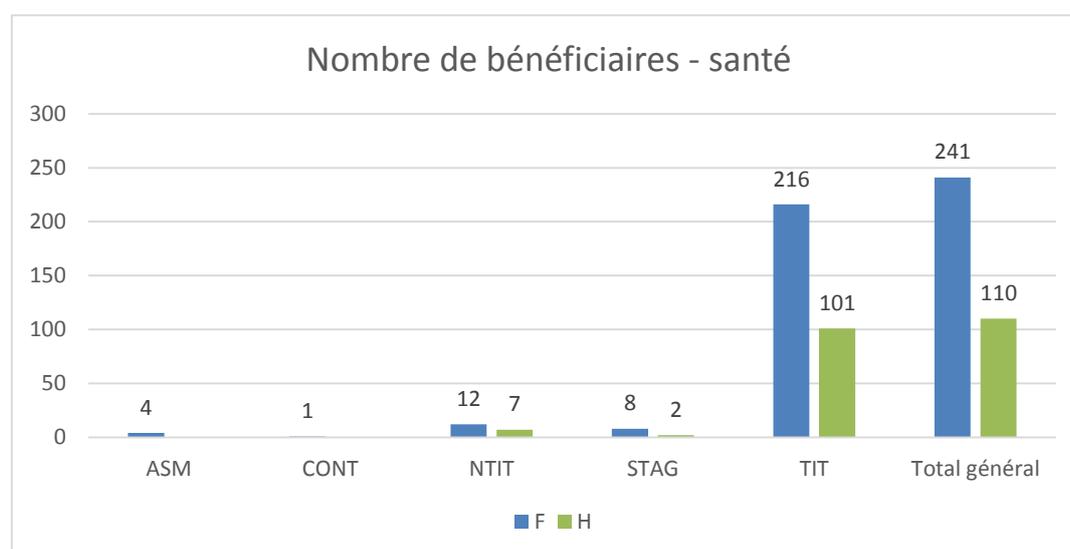
### Répartition des absences 2018 par sexe

Type d'absence	F	H	Total	%
Maladie ordinaire	12 892	4 328	17 220	48,2%
Accident du travail	3 779	1 955	5 734	16,0%
Congé de longue durée	3 463	909	4 372	12,2%
Congé de longue maladie	2 536	562	3 098	8,7%
Maternité	2 642		2 642	7,4%
Maladie professionnelle	1 405	120	1 525	4,3%
Disponibilité pour maladie	667	92	759	2,1%
Congés exceptionnels	400	13	413	1,2%
<b>Total</b>	<b>27 784</b>	<b>7 979</b>	<b>35 763</b>	<b>100,0%</b>

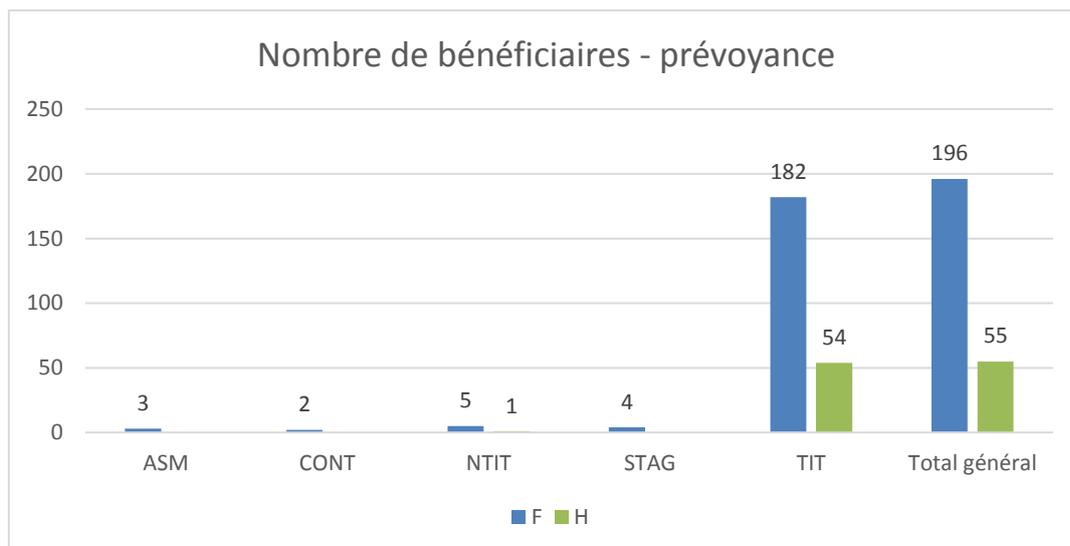
En 2018, les principaux motifs d'absence restent inchangés : la maladie ordinaire (48,2%), la longue maladie (20,9%) et les accidents de travail (16,0%).

L'analyse de l'absentéisme de la collectivité révèle, et comme cela a été évoqué à plusieurs reprises, qu'il est dû notamment aux conditions d'exercice (organisation et management des équipes) et à l'usure des métiers (pression des usagers, répétitivité des tâches, pénibilité,...). Les absences des agents féminins représentent 75,9% du total des absences de la collectivité (hors congés maternité).

### Sur la Participation à la complémentaire santé : mutuelle et prévoyance



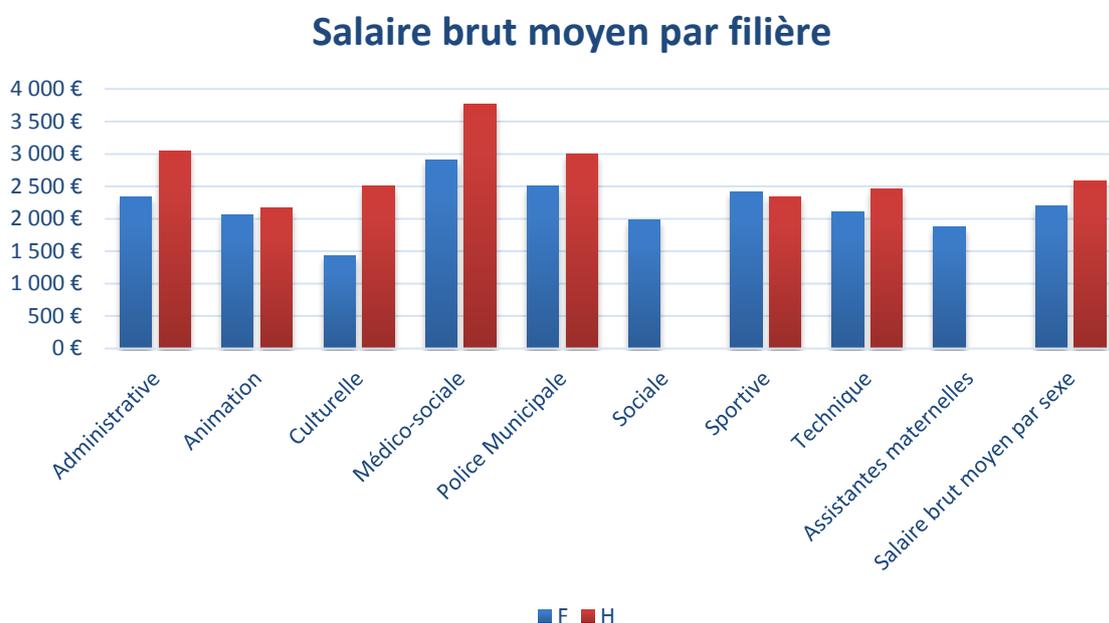
Concernant la complémentaire santé et la prévoyance, 615 agents (442 femmes et 173 hommes), soit 78% des effectifs permanents de la collectivité, ont bénéficié en 2017 de la participation financière garantie par la collectivité. En 2016, le nombre d'agents bénéficiaires étant de 435 agents.



### Sur les salaires

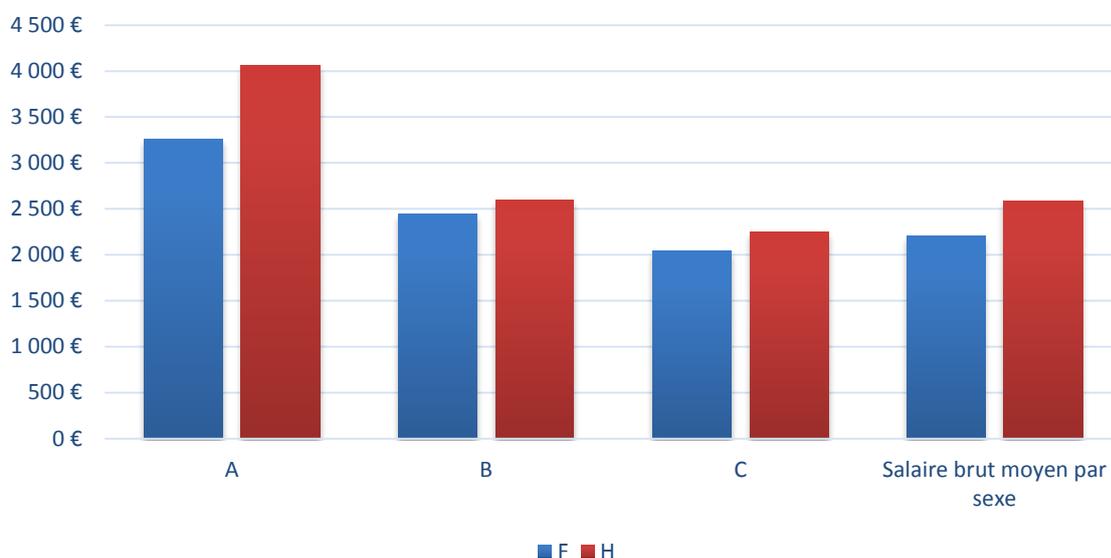
Précisons que cette étude sur les salaires concerne l'ensemble des agents permanents (titulaires, stagiaires, contractuels et assistantes maternelles) en décembre 2018. Les moyennes sont pondérées, c'est-à-dire qu'elles tiennent compte du poids des effectifs de chaque filière et catégorie, comme de la part des femmes et des hommes dans chacune d'entre elle.

#### Les salaires bruts mensuels moyens des femmes et des hommes par filières 2018



## Les salaires bruts moyens des femmes et des hommes par catégories 2018

### Salaire brut moyen par catégorie



L'écart de rémunération brut entre les hommes et les femmes s'élève en moyenne à 385€, soit 17,5%.

Cet s'explique par plusieurs facteurs :

- Le départ en retraite en 2017 et en 2018 de plusieurs cadres féminins, remplacées par des jeunes cadres en début de carrière)
- Les congés parentaux des agents féminins enregistrés en 2018,

Une autre part d'explication revient à la part variable des salaires (heures supplémentaires, astreintes,...) et la prévalence des femmes sur le temps partiel, lesquels renvoient aussi sur les contraintes qui pèsent sur les Femmes sur le champ extraprofessionnel, pour se rendre davantage disponible professionnellement, par-delà les contraintes familiales qui reposent sur elles (répartition des activités domestiques, familles monoparentales, handicap d'enfants,...) évoquées en début de rapport.

Les marges d'actions les plus correctrices pour davantage parvenir à l'égalité salariale, relèvent donc d'une politique active à la préparation de concours sur le temps de travail. Cette progression de carrière produit des effets sur le traitement indiciaire, disposer dès lors d'une part grade de régime indemnitaire plus élevée, être dotée d'une Nouvelle Bonification Indiciaire réévaluée car liée à des fonctions de plus grande responsabilité que rend accessible l'avancement de grade et la promotion par la voie des examens et des concours.

Enfin, les recrutements externes et mobilités internes devront continuer de favoriser la mise en responsabilité des Femmes, comme c'est le cas au sein du Comité de Direction (constituer à parité ici alors que sur la moyenne nationale il est constaté que les collectivités n'attribuent que 25% des postes de Direction aux Femmes).

Ce rapport constitue donc la continuité d'un engagement politique pris par la ville, dans la construction d'indicateurs de suivi et de progression en matière d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes constituant le personnel communal.

Filières	F	H	Salaire brut moyen par filière
Filière administrative	2 334 €	3 043 €	2 482 €
Filière animation	2 059 €	2 168 €	2 098 €
Filière culturelle	1 432 €	2 503 €	1 968 €
Filière médico-sociale	2 902 €	3 759 €	2 997 €
Filière Médico-technique	2 248 €	3 264 €	2 756 €
Filière Sécurité (Police Municipale)	2 508 €	2 991 €	2 947 €
Filière Sociale	1 988 €		1 988 €
Filière sportive	2 416 €	2 342 €	2 356 €
Filière technique	2 108 €	2 455 €	2 277 €
Assistantes maternelles	1 878 €		1 878 €
Salaire brut moyen par sexe	2 187 €	2 253 €	2 375 €

### **Conclusion :**

La politique municipale égalité femmes-hommes est mise en œuvre en croisant deux démarches, des actions spécifiques et des actions intégrées.

Le combat pour l'égalité femmes-hommes suscite encore des préjugés et des réactions négatives.

La place des femmes dans l'espace public en est la représentation la plus flagrante car elle se veut représentative des rapports sociaux de pouvoir.

C'est pour cela que la municipalité souhaite renforcer son engagement sur ce sujet dès ce début d'année, en multipliant des actions concrètes afin d'éradiquer ces rapports de domination archaïque et créer une société égalitaire où chacune et chacun y trouve sa place.